



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Communes du Frontonnais

ENTRE

La Communauté de communes du Frontonnais

Représenté par M. Hugo Cavagnac, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n° 21/139 en date du 16 décembre 2021,

Ci-après désigné par « la CCF »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Etienne Guyot, Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne

Ci-après désigné par « l'État »

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

M. Serge Terrance, maire de Bouloc
M. Daniel Dupuy, maire de Castelnau d'Estrétefonds
Mme Colette Solomiac, maire de Cépét
Mme Janine Gibert, maire de Gargas
Mme Karine Barrière, maire-adjointe de Fronton

M. Edmond Aussel, maire de Saint Rustice
M. Philippe Petit, maire de Saint Sauveur
M. Virginie Clavel, maire de Vacquiers
M. Philippe Provendier, maire de Villaudric
M. André Gallinaro, maire de Villeneuve-lès-Bouloc

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Les alertes ont été nombreuses, les rapports successifs et univoques largement diffusés, les sommets nationaux et internationaux – scientifiques, associatifs, institutionnels – régulièrement organisés. Toutes les conclusions sont unanimes : les activités humaines provoquent, à l'échelle mondiale et de manière actuellement inéluctable, un réchauffement rapide et généralisé de la planète. Le dernier rapport du GIEC confirme l'accélération des processus à l'œuvre.

Le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** qui se veut le reflet d'une relation de travail renouvelée sur la base d'un projet de territoire et du dialogue entre l'État et la communauté de commune du Frontonnais, porte des actions qui visent à atteindre des objectifs locaux, contributeurs d'enjeux nationaux, européens et internationaux, sur les défis majeurs relatifs à la décarbonation de la production d'énergie en 2050, au développement d'une nouvelle économie (circulaire, décarbonée, résiliente, solidaire), à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sol, infrastructures agroécologiques, minéraux rares...).

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite au travers de la circulaire du 20 novembre 2020 que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de **projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires** (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le **temps court du plan de relance économique et écologique** avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le **temps long en forgeant des projets de territoire** ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la **participation des forces vives du territoire** que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme **la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.**

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la CC du Frontonnais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. **Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.**

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La CCF et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Créée en 2013 dans le contexte du fort essor démographique et socio-économique du Nord Toulousain, la CCF réunit **dix communes**, soit **26 335 habitants** sur **160,9 km²**. L'EPCI est passé à la **fiscalité professionnelle unique (FPU)** en 2018. La CCF exerce un large panel de compétences

- **Obligatoires** : aménagement de l'espace ; création, aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; collecte et traitement des déchets ; PCAET ; développement économique ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; promotion touristique ;
- **Optionnelles** : création, aménagement et entretien de la voirie, politique du logement et du cadre de vie ; action sociale d'intérêt communautaire ; protection et mise en valeur de l'environnement ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- **Supplémentaires** : réseau pluvial ; parkings ; déchets ménagers et déchets assimilés ; développement touristique, création et exploitation d'infrastructures de communication électroniques ; mise en œuvre du système d'information géographique.

L'identité du territoire s'articule autour du **vignoble de Fronton**, AOP de notoriété internationale, et de la **plate-forme logistique multimodale d'Eurocentre**, une des plus importantes du Sud de l'Europe.

Le Frontonnais fait partie de l'**aire d'attraction de Toulouse** et recoupe le périmètre de l'**unité urbaine de Toulouse** dont 7 des 10 communes de la CCF font partie. Soumis à une **forte pression démographique**, et caractérisé par **d'importants flux pendulaires**, le territoire est traversé par le principal corridor pour les navettes domicile-travail (10 641 navetteurs) de la région Occitanie. La communauté de commune a accueilli entre 2009 et 2020, 224 nouveaux habitants par an. En parallèle, sur la même période, la CCF a artificialisé 437 418 m² / an soit 1 953 m² par nouvel habitant. La prise de conscience des impacts de l'artificialisation sur le dérèglement climatique et la disparition de la biodiversité nécessite de reconsidérer les modes de faire la ville et les coopérations territoriales. Le Frontonnais partage avec **Toulouse Métropole** et les **EPCI du Nord Toulousain** des enjeux de taille liées notamment à la **mobilité**, à l'**aménagement de l'espace**, à l'**accès des entreprises au foncier économique** et des personnes à l'**emploi**, de même qu'à la **cohésion sociale du territoire**. Aussi, le projet de territoire de la CCF intègre-t-il le principe de la nécessaire synergie avec les territoires voisins.

Le Frontonnais est un des 5 bassins de vie du **SCOT du Nord Toulousain**. Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) identifie comme principaux défis du territoire :

- **L'accueil de nouvelles populations,**
- **La préservation des richesses et de l'identité rurale,**
- **Le renforcement des fonctions économiques et de l'attractivité territoriale,**
- **Le développement de solutions de mobilité respectueuses de l'environnement.**

Un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** a été élaboré dans le cadre du SCOT du Nord Toulousain, intégrant un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), dont le projet définitif pour la CC du Frontonnais a été adopté par Conseil communautaire lors de sa séance du 12 décembre 2019 (Les orientations stratégiques du PCAET sont présentées en annexe). Le **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** du SCOT du Nord Toulousain, adopté en 2012, est en cours de révision afin d'intégrer les objectifs du PCAET.

En matière de **politiques contractuelles**, la CCF appuie et accompagne, dans le périmètre de ses compétences, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs comme « **Petites Villes de Demain** » pour la commune de Fronton, le **projet de pôle d'échange multimodal pour la commune de Castelnau d'Estrétefonds**.

Sur la base du **projet de territoire du Frontonnais**, le CRTE décline, par axes et **objectifs stratégiques**, des actions et projets pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le CRTE traduit également la manière dont le **volet territorial du CPER** se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un **contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans**.

Article 2 – Ambition du territoire du Frontonnais

A l'issue d'un travail de réflexion ouverte et participative commencé dès 2017, le Conseil communautaire de la CC du Frontonnais a arrêté lors de sa réunion du 11 juillet 2019 les principes et les axes de son projet de territoire qui fixe les grandes orientations de développement et à l'horizon 2030. Le Projet de territoire constitue la feuille de route pour l'action communautaire, le cadre de référence pour l'action des communes membres et des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, le cadre du dialogue mené avec l'Etat, la Conseil départemental et la Région Occitanie, de même qu'avec la Métropole de Toulouse et les EPCI du Nord Toulousain.

Elaboré en parallèle et en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial au niveau du SCOT du Nord Toulousain, le **Projet de territoire du Frontonnais** s'est échafaudé dès le début sur la poursuite des objectifs majeurs de la **transition écologique**, la **cohésion** et de l'**attractivité territoriale**.

A la jonction de l'aire d'attraction de Toulouse et le Grand Montauban, le Frontonnais doit relever le défi de toutes les transformations majeures en cours. Ayant connu une hausse démographique sans précédent à la faveur de l'essor socioéconomique et industriel de la Métropole toulousaine, le Frontonnais se doit aujourd'hui d'**anticiper les mutations du travail**, de la **mobilité**, de la **production agricole et industrielle** et de la **consommation**, afin de continuer à **accueillir de nouvelles populations** en préservant voire en améliorant la **qualité de vie** et le niveau d'**accès aux services publics** et au public pour ses habitants.

En tant qu'il conjugue sur son territoire les problématiques de l'agriculture durable et du transport routier de marchandises, le **Frontonnais se doit d'agir pour son avenir afin de ne pas subir son futur**. Territoire viticole de renommée nationale, l'AOP de Fronton est particulièrement sensible aux aléas météorologiques et à l'évolution du climat. Nœud logistique international du transport de fret, l'avenir de la plateforme multimodale de Castelnaud d'Estrétefonds est greffé sur l'évolution technologique de la mobilité. Le Frontonnais doit donc faire siens les **impératifs de sobriété foncière et énergétique** en mettant de son côté tous les avantages de la révolution numérique et les opportunités de l'innovation technologique afin de préserver son attractivité et ses ressources naturelles et s'inscrire ainsi dans la poursuite des objectifs de la Stratégie nationale Bas-Carbone.

Le projet de territoire pose donc **cinq principes directeurs** qui sont appelés à guider le développement du Frontonnais à l'horizon de 2030 :

- Le Frontonnais **attractif et novateur** renouvelle son attractivité en mettant en valeur son **potentiel économique et son vignoble** ;
- Le Frontonnais **vert** préserve son **identité rurale**, agricole et viticole, et **patrimoniale** ;
- Le Frontonnais **ouvert** interagit avec son **voisinage** dans un esprit d'**ouverture** et de **réciprocité** ;
- Le Frontonnais **solidaire** favorise l'**égal accès aux services** de tous les habitants et fait un usage judicieux et raisonné de ses ressources grâce à la **mutualisation des services**, à chaque fois que cela s'avère opportun ;
- Le Frontonnais **citoyen** encourage la **participation et l'implication de ses habitants** afin de consolider le sentiment de l'appartenance et le sens de la responsabilité pour le « chez soi ».

Ces **cinq principes fondateurs** ont inspiré une stratégie de développement territorial organisée sur **trois axes** qui correspondent aux grandes ambitions de la transition écologique, de la cohésion sociale et de l'attractivité territoriales.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les axes du développement territorial et les orientations stratégiques correspondantes en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 11 juillet 2019 :

- **Axe 1 : Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais**
 - Orientation 1 : Accueillir des nouvelles populations en assurant une gestion économe de l'espace ;
 - Orientation 2 : Pratiquer un aménagement de l'espace exemplaire : combattre l'artificialisation des sols ; combattre le risque de banalisation et sauvegarder le cadre naturel ; préserver la biodiversité ; assurer la qualité du cadre de vie en favorisant le maillage vert et bleu ;
 - Orientation 3 : Réduire la consommation énergétique grâce aux rénovations énergétiques et à la construction de bâtiments sobres ;
 - Orientation 4 : Encourager les mobilités actives ;
 - Orientation 5 : Encourager l'agriculture respectueuse de l'environnement et les circuits courts ;
 - Orientation 6 : Protéger la ressource en eau ;
 - Orientation 7 : Consommer de façon durable, grâce à une gestion sobre et efficace des ressources et au recyclage.
- **Axe 2 : Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité**
 - Orientation 1 : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations ;
 - Orientation 2 : Exploiter les ressources et les compétences internes de façon optimale en faisant un recours opportun à la mutualisation des services ;
 - Orientation 3 : Mener une politique éducative du territoire riche et cohérente, fondé sur le dialogue et le partenariat entre les communes et la CCF ;
 - Orientation 4 : Diversifier l'offre de services de santé et mener une politique de lutte contre la dépendance et l'isolement des personnes âgées, handicapées et isolées ;
 - Orientation 5 : Assurer un accès général et équitable au numérique ;
 - Orientation 6 : Renforcer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
 - Orientation 7 : Encourager la convivialité génératrice de lien social par un cadre urbain accueillant et la création d'espaces et équipements publics sportifs et culturels ;
 - Orientation 8 : Associer les habitants et les acteurs du territoire à l'élaboration et la mise en œuvre des actions municipales et communautaires.
- **Axe 3 : Consolider l'attractivité et le rayonnement territorial du Frontonnais**
 - Orientation 1 : Attirer des entreprises créatrices d'emplois et des activités productives respectueuses de l'environnement et économes en foncier ;
 - Orientation 2 : Encourager le développement de l'emploi local, grâce notamment à la création des espaces de coworking et des solutions d'hébergement professionnel ;
 - Orientation 3 : Encourager le développement des filières de formation sur le territoire ;
 - Orientation 4 : Œuvrer pour la synergie entre l'emploi et les entreprises locales ;
 - Orientation 5 : Travailler en cohérence et en réciprocité avec la Métropole de Toulouse et les EPCI voisins ;
 - Orientation 6 : Soutenir la dynamique commerciale des centres-villes en encourageant l'achat local et en combattant la fuite commerciale ;
 - Orientation 7 : Encourager une mobilité respectueuse de l'environnement et faciliter les déplacements à l'intérieur du Frontonnais et vers les territoires voisins.
 - Orientation 8 : Promouvoir activement le tourisme en mettant en valeur le patrimoine naturel et le vignoble de Fronton

Ces orientations stratégiques se traduisent en objectifs opérationnels qui seront déclinés en fiches projets et en fiches actions suivant la maturation du CRTE.

Le CRTE évolue au fur et à mesure que le projet de territoire de la CC du Frontonnais est actualisé et approfondi. Aussi, les objectifs stratégiques et opérationnels pourront-ils être amendés et/ou complétés par le comité de pilotage au cours du contrat, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « **fiches-projets** » qui deviennent des « **fiches-actions** » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être **économiques en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels**, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à plusieurs CRTE.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La **maîtrise d'ouvrage** du contrat et la désignation du **pilote** pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la **description des actions et des projets**, les **objectifs** poursuivis et l'évaluation et les **résultats spécifiques attendus** au terme du contrat ;
- L'**animation des acteurs du territoire**, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les **acteurs mobilisés** et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les **crédits budgétaires**, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de **moyens** (humains, matériels, immobilier) ;
- L'**ingénierie** (conseils juridiques et technique) ;
- Les **indicateurs de suivi et de résultats**, les **évaluations** ;
- L'**échancier** (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les **courriers de confirmation des acteurs** pour leur implication (notamment financière) ;
- Les **autorisations nécessaires aux actions et aux projets** pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une **convention de financement annuelle** qui détaille la participation des différents partenaires (en annexe).

4.3. Projets et actions en maturation

Des **projets de niveaux de maturité différents** seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la **gouvernance définie à l'article 7**. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les contrats et les dispositifs dont la CC du Frontonnais et ses communes sont intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE :

– **ANCT**

- **L'étude du pôle d'échange multimodal (PEM) et le projet urbain du quartier de la Gare de Castelnau d'Estrétefonds** : La commune de Castelnau d'Estrétefonds et la CC du Frontonnais ont exprimé leur besoin d'accompagnement pour :
 - Mener l'étude nécessaire pour développer le pôle d'échange multimodal autour de la gare de Castelnau d'Estrétefonds, infrastructure majeure de mobilité du territoire dont les capacités doivent être à la mesure de l'essor démographique du territoire et de la plateforme logistique afin de répondre à l'exigence de développement de la multimodalité ;
 - Construire le projet urbain du quartier de la Gare, enjeu majeur à la fois pour la commune de Castelnau d'Estrétefonds et pour le Frontonnais en son ensemble, en cohérence avec le scénario retenu pour le PEM et tenant compte de l'exigence d'une gestion économe de l'espace.
- Le programme **Petites Villes de demain** engagé sur la commune de FRONTON pour la durée de 2021-2026, en vertu de la convention d'adhésion signée le 8 juin 2021. La commune de FRONTON et la CC du Frontonnais ont exprimé leur besoin d'accompagnement pendant une période charnière de développement du territoire afin de maintenir et développer les services fréquentés par les habitants du territoire intercommunal et du bassin de vie élargi, et se sont engagés à :
 - Concevoir des projets de requalification urbaine qui mettent à profit l'innovation architecturale et énergétique au service de l'accès aux services, à l'emploi, à la culture ;
 - Stimuler la dynamique commerciale dans une logique d'équilibre centre-bourg et périphérie ;
 - Mettre le numérique au service du développement territorial ;
 - Consolider le pôle de services publics et développer les services pour la jeunesse, les actifs et les seniors ;
 - Repenser les espaces publics et favoriser les mobilités actives ;
 - Encourager le bien-manger et les producteurs locaux.

Ces engagements sont déclinés en objectifs opérationnels et en actions dans le cadre d'une convention ORT en cours d'élaboration.

- La **Convention territoriale globale**, adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2021 et par les communes dans le courant du mois de décembre, qui décline à l'échelle du territoire, l'action conjointe de la CCF, des communes, avec leurs partenaires que sont principalement la CAF et la MSA.

4.4. Les projets de coopération interterritoriale

Le Frontonnais se construit et évolue en interaction avec son environnement territorial avec lequel il partage des enjeux essentiels d'accueil de populations, d'aménagement de l'espace, de mobilité, d'alimentation, de développement économique, d'accès aux services.

Porté par l'essor de la métropole toulousaine, le Nord de la Haute-Garonne est un espace où les bassins d'emploi et les bassins de vie se recoupent sans pour autant se superposer. Accueillant depuis plusieurs décennies une population composée d'actifs pratiquant la mobilité pendulaire, à dominante familiale, fortement demandeuse de services et exigeante quant à la qualité du cadre de vie, les territoires de l'aire d'influence de Toulouse situés à l'extérieur du périmètre de la Métropole sont soumis à une très forte pression socio-démographique et foncière alors que, sous l'impact de la transformation écologique en cours, les contraintes de sobriété foncière et énergétique deviennent de plus en plus strictes. En même temps, l'innovation technologique, la révolution numérique et la transformation écologique de l'agriculture en cours constituent autant d'opportunités de développement sans précédent qu'il convient de saisir pour bâtir ensemble.

L'expansion du Nord Toulousain, dont la Métropole est le moteur, doit être un processus équilibré où chaque collectivité et chaque EPCI a sa juste part de bénéfices et prend sa part de contraintes afin d'assurer la résilience harmonieuse de nos territoires urbains et périurbains. L'importance des enjeux de développement humain et territorial actuels commande une coopération resserrée,

une prise de responsabilités partagée des transformations en cours et une distribution territoriale équitable des opportunités de la relance.

La CC du Frontonnais entend réfléchir de concert avec les EPCI voisins, Toulouse Métropole, la CC des Hauts Tolosans et la CC de Val'Aïgo pour élaborer une vision stratégique partagée notamment en matière de

- **Aménagement de l'espace**, dans le cadre de l'InterSCOT du Grand Bassin Toulousain et dans le contexte de la révision du SCOT du Nord Toulousain afin de consolider durablement l'attractivité territoriale et les capacités d'accueil du périurbain Nord Toulousain pour les habitants et les entreprises, tout en relevant le défi de la sobriété foncière posé par la loi Climat et Résilience et le SRADET Occitanie ;
- **Mobilité**, afin d'ériger les infrastructures nécessaires à un développement territorial sain et équilibré, en mesure d'assurer des services de mobilité répondant aux besoins des populations, dans le contexte de la cartographie des nouveaux bassins de mobilité ;
- **Travail et formation**, afin de saisir les opportunités du numérique et développer avec les entreprises des solutions pour rapprocher l'emploi et l'habitat et rééquilibrer les bénéfices territoriaux de l'essor socioéconomique du Nord-Toulousain tout en veillant à une gestion économe de l'espace ;
- **Alimentation et consommation**, pour mettre en valeur le potentiel agricole du territoire, préserver les ressources agricoles et encourager la transformation écologique de l'agriculture, dans l'objectif d'assurer une alimentation saine et équilibrée pour les familles du territoire ;
- **Tourisme et coopération culturelle**, afin de faciliter l'accès des familles et des jeunes à la richesse de l'offre culturelle de la Métropole et développer des actions communes mettant en valeur le vignoble et le patrimoine frontonnais ;

Grâce à la mise en commun de capacités d'étude et d'ingénierie et à la diffusion des bonnes pratiques, cette vision stratégique partagée conduira à la mise en place de partenariats renforcés, cadre pour des projets et des actions communes reprises dans les CRTE dont ces territoires sont les signataires.

L'État examinera avec attention les demandes de financement des collectivités au bénéfice des actions de développement qui seraient co-construites dans le cadre et en appui à la mise en œuvre concrète de ces coopérations. Il veillera à apporter, dans le cadre de ses dispositifs de soutien, dorénavant consolidés annuellement dans le cadre du CRTE, un appui spécifique à la réalisation des premières actions engagées.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peuvent prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCF assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CCF s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Celui-ci sera accompagné dans ses missions par un volontaire territorial en administration.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.2. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État pourra porter en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE conformément au cadre légal.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics

à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.4. Maquette financière

Les maquettes financières annuelles retracent les engagements financiers des signataires en précisant les montants :

- Des crédits du plan France Relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions *ad hoc* avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Une gouvernance unifiée et un processus de programmation unique des projets seront définis ultérieurement dans le cadre d'un pacte territorial Etat-Région-Département-Territoire. Cet accord de gouvernance vaudra convention d'application de l'action 10.1 du CPER 2021-2027 (Volet territorial) et favorise une mobilisation coordonnée des dispositifs et moyens des partenaires signataires.

Dans l'attente de l'élaboration et de la signature du Pacte territorial, les dispositions suivantes seront mises en œuvre.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Le volet gouvernance sera complété par voie d'avenant notamment suite à l'élaboration et à la signature d'un pacte territorial.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Pourront également être associés, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées en fonction des thématiques et des projets couverts par le CRTE (représentant des chambres consulaires, experts, etc.)

Le comité de pilotage sera réuni à minima une fois par an et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres par M. le préfet et M. le président de la communauté de communes du Frontonnais pour :

- Présenter et examiner le bilan annuel soumis par le comité technique et la programmation des actions
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Il veille à la cohérence stratégique des projets et procède à la validation du plan d'action annuel déposé à ce stade au titre du CRTE.

Le comité de pilotage assure le suivi de la mise en œuvre du CRTE : prise en compte de la cohérence des plans d'actions avec la stratégie du CRTE ainsi qu'avec le cadre national, suivi de programmation et de la consommation des crédits alloués, fonctionnement de la procédure...

Le suivi général s'appuiera sur la présentation à chaque réunion d'un état d'avancement des opérations, présentant l'ensemble des actions réalisées et inscrites au contrat.

Le comité validera notamment le **plan d'actions annuel déposé dans le cadre du CRTE**, ce programme présentera une hiérarchisation des opérations déposées en fonction de leur cohérence avec les objectifs du CRTE. Cette hiérarchisation sera proposée par le comité technique (voir plus loin).

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire signataire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé de :

- Un référent technique de la communauté de communes ;
- Un représentant de l'État ;
- Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (signataire ou non).

Le comité technique territorial sera réuni à minima avant chaque comité de pilotage à minima une fois par an et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres.

Les décisions de financements des actions proposées relèveront des mécanismes de décision propres à chaque financeur.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs et bilan à mi-parcours).

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres de l'EPCI ou de prise de compétences de ce dernier, le contrat sera modifié en conséquence.

Convention signée en deux exemplaires à *Toulouse* le **29 DEC. 2021**

Le Préfet de la Région Occitanie
Préfet de la Haute Garonne

Etienne Guyot

Le Président de la
Communauté de Communes du Frontonnais



Hugo Cavagnac

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Maquette financière 2021

Annexe 2 – Programme prévisionnel 2022

Annexe 3 – Etat des lieux territorial et écologique de la CCF

Annexe 4 – Orientations stratégiques du PCAET

Annexe 5 – Tableau AFOM CC du Frontonnais

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 031-200034957-20211216-21_139-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais, dûment convoqué à la salle des fêtes de Cépet, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hugo CAVAGNAC, Président.

Présents : MMES, MM – CAVAGNAC, TERRANCLE, ROUANET, ESTAMPE, DUPUY, SIGAL, ABAD-LAHIRLE, BRUN, ROBIN, BINET, SOLOMIAC, FOUGERAY, CARVALHO, JEANJEAN, SORIANO, IGON, GIBERT, AUSSEL, PETIT, DAILLUT, CLAVEL ALBAR, JACQUOT, PARISE, GALLINARO, TIRMAN

Nombre de délégués : 34
Quorum : 17 + 1
Date de convocation : 09-12-2021

Pouvoirs : MMES, MM – CHEVALIER (pouvoir à M. ESTAMPE), CEZERAC (pouvoir à M. ROUANET), FERNEKESS (pouvoir à M. TERRANCLE), MARTY (pouvoir à Mme SIGAL), DUSSART (pouvoir à M. DUPUY), BARRIERE (pouvoir à M. CAVAGNAC), BROCCO (pouvoir à Mme SORIANO), BOUDARD PIERRON (pouvoir à M. CARVALHO), MARROT (pouvoir à M. PARISE).

Membres présents : 25
Membres absents : 0
Procurations : 9
Votants : 34

Secrétaire : M. GALLINARO

Domaine : Contractualisation

Délibération n° : 21/139

Objet : Projet de territoire - CRTE

Monsieur le Président rappelle que, en réponse aux souhaits du Gouvernement formulés en octobre et novembre 2020 de territorialiser le Plan de Relance et d'accompagner au plus près les efforts des territoires en simplifiant et unifiant les dispositifs de contractualisation existants, la CC du Frontonnais a manifesté sa volonté de conclure un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) formalisant ses engagements pour la durée du mandat (2020-2026) afin de répondre aux exigences de la transition écologique et de satisfaire les besoins de ses habitants, en œuvrant pour un territoire accueillant, vert, attractif, ouvert, solidaire et citoyen.

Monsieur le Président rappelle aussi que le protocole d'engagement confirmant la volonté de l'Etat d'assoir sa relation avec la CC du Frontonnais et ses communes sur une base partenariale, en vue d'une meilleure visibilité et prévisibilité de l'action publique territoriale, a été signé le 08 juillet 2021.

Monsieur le Président précise que, conformément aux engagements pris de conclure la convention finale avant le 31 décembre 2021, la CC du Frontonnais et les services de l'Etat ont préparé un projet de CRTE qui a la vocation de traiter l'ensemble des enjeux du territoire. Ce projet reprend les axes et les orientations stratégiques du projet de territoire adopté en 2019 par le Conseil communautaire, dont il représente la version opérationnelle. Il présente les projets envisagés par la CCF et les communes pour la durée du mandat et il est accompagné de fiches actions explicitant les actions matures, prêtes à être mises en œuvre en 2022.

Monsieur le Président précise aussi que le CRTE est un contrat évolutif, susceptible d'être amendé et enrichi pendant la durée du mandat pour refléter l'actualisation et l'approfondissement du projet de territoire, enclenchées déjà par élus municipaux et communautaires.

Où l'exposé, le Conseil Communautaire décide :

☞ **D'autoriser** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ec

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-200034957-20211216-21_139-DE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Bouloc, le 16 décembre 2021

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 16 décembre 2021
Au registre sont les signatures



Le Président,

Hugo CAVAGNAC.

Annexe 1 – Maquette financière 2021

Au titre de l'année budgétaire 2021, les crédits mobilisés s'élèvent à :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat
Création d'un espace de convivialité intergénérationnelle (Bourg-centre)	Bouloc	49 666 euros	27 990 euros	14 900 euros
Rénovation énergétique de la Mairie et la salle des fêtes	Bouloc	44 420 euros	13 326 euros	13 326 euros
Appel à projets Socle Numérique : Continuité pédagogique	Bouloc	19 062 euros	5 759 euros	13 303 euros
Travaux énergétiques à l'école maternelle	Castelnau d'Estrétefonds	350 000 euros	245 000 euros	105 000 euros
AMO Etude : Pole d'Echange Multimodal de la gare	Castelnau d'Estrétefonds	150 000 euros	30 000 euros	50 000 euros
Aménagement d'une Maison de l'économie et de l'emploi	CCF	462 137 euros	100 782 euros	138 641 euros
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme	CCF	19 548 euros	11 548 euros	8 000 euros
Près de Matabiau, rénovation des vestiaires (Bourg centre)	Fronton	864 611 euros	493 311 euros	300 000 euros
Renouvellement du réseau d'eau potable (secteurs Rastel et Cotité)	Fronton	434 158 euros	311 848 euros	122 310 euros
Rénovations énergétiques des bâtiments municipaux	Fronton	85 607 euros	55 645 euros	29 962 euros
Aménagement d'une aire de camping	Fronton	65 000 euros	8 000 euros	57 000 euros
Rénovation de la toiture de la médiathèque	Vacquiers	8 310 euros	3 324 euros	2 493 euros
Aménagement du plateau de l'église	Vacquiers	36 131 euros	14 492 euros	10 840 euros
Rénovation et aménagement de la Mairie	Villaudric	90 549 euros	38 683,80 euros	27 165 euros
Projet « Label école numérique »	Villeneuve-lès-Bouloc	10 652,82 euros	4 261,12 euros	6 391,70 euros

Annexe 2 : Programme prévisionnel 2022

Les montants prévisionnels des investissements pluriannuels mentionnés ne peuvent engager les partenaires et l'État, qui est assujéti au principe d'annualité budgétaire.

Cette programmation sera examinée selon les modalités propres à chaque financeur. Une sélection sera opérée, chaque année, dans la limite des enveloppes disponibles.

Axe et orientation	Nom du porteur	Intitulé de l'opération	Fiche action
1	Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais		
1.3	Castelnau d'Estrétefonds	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	1.3.1
	Castelnau d'Estrétefonds	Rénovation et extension des bureaux de la mairie	1.3.2
	Cépet	Réhabilitation des anciens ateliers	1.3.3
	Vacquiens	Rénovation thermique du bâtiment locatif place de la mairie	1.3.4
	Vacquiens	Rénovation thermique du bâtiment locatif abritant La Poste et un appartement	1.3.5
	Villaudric	Rénovation thermique et réhabilitation du chai	1.3.6
	Villaudric	Rénovation thermique Salle des fêtes	1.3.7
1.4	Castelnau d'Estrétefonds	Voie Verte sous les trois ponts	1.4.1
1.7	CCF	Incitation au tri/Limitation de déchets par l'installation de colonnes enterrées	1.7.1
	CCF	Installation de 200 composteurs collectifs	1.7.2
	Fronton	Création de jardins partagés	1.7.3
2	Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité		
2.1	Cépet	Extension de l'école	2.1.1
	Fronton	Construction d'un centre médico-psychologique enfants et adolescents – activités thérapeutiques à temps partiel (CMP ATTP)	2.1.2
	Fronton	Construction des nouveaux locaux de l'école maternelle Joséphine Garrigues	2.1.3
	Vacquiens	Agrandissement ALAE par la création d'une extension à l'école maternelle	2.1.4
	Villeneuve-lès-Bouloc	Construction d'une nouvelle mairie	2.1.5
	Villeneuve-lès-Bouloc	Insonorisation de la cantine	2.1.6
	CCF	Acquisition d'un bâtiment pour le service exploitation	2.1.7
2.5	Fronton	Acquisition de produits et de services de cybersécurité	2.5.1
2.7	Cépet	Réhabilitation du presbytère et création d'un lieu intergénérationnel et multiculturel	2.7.1
	Fronton	Aménagement d'un espace de convivialité dans la Halle gourmande	2.7.2
	Villeneuve-lès-Bouloc	Parcours de santé ajout matériel	2.7.3
	Villeneuve-lès-Bouloc	Aménagement et création d'un City Park	2.7.4
3.	Consolider l'attractivité et le rayonnement territorial du Frontonnais		
3.8	Vacquiens	Aménagement du plateau de l'église	3.8.1

Axe 1 : Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais

Axe et orientation stratégique	1.3. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Réduire la consommation énergétique
Action no. 1.3.1	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux
Maître d'ouvrage	Castelnau d'Estrétefonds
Description de l'action	<p>ECOLE MATERNELLE</p> <p>L'école maternelle est un bâtiment des années 1980 d'une surface de 1100 m², composé de 7 salles de classe, 2 dortoirs, 1 salle plurivalente, 1 bcd et les locaux supports, dont les consommations électriques pour l'exploitation du bâtiment ne sont plus dans les normes. Afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, les travaux suivants sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Renforcer l'isolation en périphérie avec une Isolation Thermique Extérieure, et un renforcement des épaisseurs d'isolant en toiture. Actuellement certains murs (côté Nord et Est) ne sont pas isolés. — Rénover le système de chauffage / rafraîchissement avec l'installation d'une production unique en remplacement des 12 pacs et 16 unités intérieures dont certaines anciennes (avec des gaz frigorigènes obsolètes) et 9 radiateurs électriques — Améliorer la qualité de l'air avec la mise en place d'une CTA double flux régulée (PAS de renouvellement d'air actuellement) — Diminuer la surchauffe des locaux en période estivale par des brise-soleils et installer un rafraîchissement la nuit (<i>free cooling</i>) — Améliorer et rénover le système d'éclairage des locaux actuel par son remplacement avec des panneaux LED. <p>L'ensemble de ces travaux participera à réduire la consommation énergétique et diminuer les pertes d'énergies grâce à l'amélioration de la régulation des périodes de chauffe, de rafraîchissement et de coupure (vacances scolaires) ; de la production de chauffage, du rafraîchissement, de la ventilation et de la gestion de la ventilation, de la qualité de l'air.</p> <p>Impact attendu du projet sur le budget de fonctionnement de l'École Maternelle</p> <p>L'énergie utilisée actuellement pour l'école maternelle est l'électricité. Le budget actuel annuel de la consommation électrique est de 11.000 €. Les économies projetées par les travaux réalisés sur le bâtiment permettent d'estimer la réduction annuelle du coût d'exploitation sur les abonnements électrique et sur les coûts de maintenance.</p> <p>SALLE DES FETES « ESPACE COLUCCI » :</p> <p>L'espace Colucci est un bâtiment d'une surface de 1200 m² avec une grande salle principale de 530 m², une scène, une cuisine (traiteur), deux vestiaires pour artiste, un bar et des locaux supports. La salle de spectacle peut accueillir 640 personnes.</p> <p>Les consommations de gaz et d'électricité de la salle des fêtes construite en 2005 dont sont excessives. Les travaux suivants seront engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Installer une régulation centralisée Gestion Thermique Centralisée (à ce jour aucun thermostat dans la salle) — Rénover la production de chauffage et de rafraîchissement avec la création d'une production unique. Les équipements actuels sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le chauffage une chaudière gaz rendement 85% qui produit eau chaude puis air chaud via échangeur thermique avec réglage manuel uniquement ▪ Pour le FROID : production eau froide par système qui ne peut fonctionner qu'à 50% sinon se met en sécurité (défaut d'origine ?). Donc surdimensionné par 2 d'où mauvais rendement COP froid =2 max ▪ 40 kg Frigorigène R407c interdit à ce jour équivaut à 70 tonnes de CO₂. Nécessite un contrôle fuite obligatoire tous les 6 mois — Améliorer la ventilation et le traitement de l'air avec la mise en place d'une CTA double flux avec régulation air extérieur selon le nombre de personnes. A ce jour renouvellement air de 50% quel que soit le nombre de personnes, prévu pour 383 personnes or max =523 personnes. Donc soit insuffisant ou trop fort (énergivore) — Remplacer le système d'éclairage des locaux par des sources LED pour la salle, la scène et mettre en place des scénarios pour une bonne gestion de l'éclairage. <p>L'ensemble de ces actions permettent de diminuer les pertes d'énergies et d'améliorer la régulation des périodes de chauffe, de rafraîchissement et de coupure (salle vide), la production de chauffage, le rafraîchissement, la ventilation et la gestion de la ventilation, la qualité de l'air</p> <p>Impact attendu du projet sur le budget de fonctionnement de la Salle des Fêtes « Espace Colucci » :</p> <p>Les énergies utilisées actuellement pour la salle des fêtes sont l'électricité et le gaz. Le budget actuel annuel de la consommation électrique est de 11.000 €. Le budget actuel annuel de la consommation gaz est estimé à 7.000 €</p> <p>Les économies projetées par les travaux réalisés sur le bâtiment permettent l'estimation de la réduction annuelle du coût d'exploitation sur les abonnements électriques, sur les consommations de gaz, les coûts de maintenance, et sur les coûts des consommables éclairage + nacelle.</p> <p>S'y ajoute le confort d'exploitation (GTC) qui évite beaucoup de déplacements.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le montant des travaux du projet pour la rénovation énergétique de l'école Maternelle est estimé à 361 500 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> — CVC : PAC avec CTA intégrée à détente directe et réseaux + 2 VMC sanitaires : 123.000 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> — Isolation combles, ITE, plâtrerie faux plafond : 82.500 € HT — Sol PVC avec isolant : 7.500 € HT — Menuiseries : 30.500 € HT — Brise soleil orientable (localement anti-effraction) : 68.000 € HT — Etanchéité drainage isolation en pieds de mur : 26.000 € HT — Eclairage LED : 24.000 € HT <p>Le montant des travaux du projet pour la rénovation énergétique pour la salle des fêtes est estimé à 207 100 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> — CVC Chauffage Ventilation Climatisation : 158.500 € HT — Aléas : 15 850 € HT — Eclairage : 32 750 € HT
Calendrier prévisionnel	<p>Le planning suivant pour les travaux cités ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etude sur le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2022 — Les travaux du 4^{ème} trimestre 2022 avec une livraison en 2023 en raison du phasage des travaux qui se font en site occupé.

Axe et orientation stratégique	1.3. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Réduire la consommation énergétique
Action no. 1.3.2	Rénovation et extension des bureaux de la mairie
Maître d'ouvrage	Castelnau d'Estrétefonds
Description de l'action	<p>Les services administratifs municipaux seront regroupés grâce à une restructuration des locaux de l'ancienne école maternelle et des espaces de la Mairie : 20 agents répartis en 3 services sont concernés : administratif, périscolaire et urbanisme. Le projet implique une rénovation et une extension de l'ensemble des bureaux en prenant les surfaces nouvellement créées suite à la démolition du corps de bâtiment nord, en aménageant des surfaces existantes non occupées, en réalisant des liaisons à construire entre les bâtiments, et en créant des surfaces annexes en sous-sol pour les équipements techniques et archives.</p> <p>Ces travaux seront réalisés en site occupé avec continuité de service, une attention toute particulière sera nécessaire, durant l'organisation générale des travaux, afin que cette continuité de service soit respectée et maintenue et que tous travaux éventuels de coupures d'énergie électrique nécessaires soient planifiés et réalisés en dehors des heures de fonctionnement de la Mairie afin d'accueillir au mieux tous les administrés.</p> <p>Au total, 1100 m² de surface utile seront nécessaires pour répondre au programme.</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Lutter contre l'artificialisation des sols : choix de la rénovation des anciens locaux de l'école maternelle et de la mairie plutôt que la construction d'un bâtiment neuf — Réduire les consommations énergétiques (sobriété) et réduire les émissions de gaz à effet de serre (lutte contre le réchauffement climatique) : rénovation thermique de ces anciens bâtiments qui sont très énergivores — Réutiliser de matériaux comme par exemple les tuiles canals des toitures démolies. — Mettre en place un mode de chauffage alimenté par un champs de sondes géothermiques mutualisées — Réduire les consommations énergétiques (sobriété) — Réduire les émissions de gaz à effet de serre (lutte contre le réchauffement climatique) — Améliorer la qualité de l'air (sanitaire) — Adapter la mairie à la croissance de la population — Proposer des services plus proches et accessibles — Dynamiser le centre bourg <p>Délais estimés : 15 mois pour les études de conception (y compris consultation des entreprises) ; 18 mois pour les travaux. Les travaux seront réalisés en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Phase 1 : restructuration de l'ancienne école et extension (ailes Est et Nord) — Phase 2 : restructuration des locaux de la Mairie existante (ailes Sud et Ouest).
Coût prévisionnel	<p>L'estimation APD est répartie par lots. Le montant global des travaux est estimé à 1 800 000€ HT comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Verdissage des espaces verts 180 000,00 € 2. Gros-œuvre démolitions enduits 410 000,00 € 3. Charpente/ couverture/ zinguerie 120 000,00 € 4. Enduits de façades 60 000,00 € 5. Plâtrerie isolation/ faux plafonds 100 000,00 € 6. Menuiseries extérieures protections solaires 170 000,00 € 7. Menuiseries intérieures 110 000,00 € 8. Serrurerie 45 000,00 € 9. Sols durs et faïence 40 000,00 € 10. Revêtement de sol souples 30 000,00 € 11. Peintures 50 000,00 €

	12. Electricité courant fort courant faibles 210 000,00 € 13. Plomberie sanitaire cvc 250 000,00 € 14. Ascenseur 25 000,00 €
Calendrier prévisionnel	Actuellement en phase APD. Le PC doit être déposé fin 2021. En suivant le marché sera passé pour un début des travaux prévu en juin 2022.

Axe et orientation stratégique	1.3. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Réduire la consommation énergétique
Action n° 1.3.3	Réhabilitation anciens ateliers
Maître d'ouvrage	Cépet
Description de l'action	Le village de Cépet doit faire face à une forte augmentation de sa population. Le réaménagement des anciens locaux situés à côté de la mairie permet d'aménager des bureaux supplémentaires en mesure d'accueillir des services de proximité accessibles à tous dans des conditions optimales en termes de consommation énergétique et de qualité de l'accueil
Coût prévisionnel	100 000€
Calendrier prévisionnel	Début des travaux : début 2022 Fin des travaux : printemps 2022

Axe et orientation stratégique	1.3. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Réduire la consommation énergétique
Action n° 1.3.4	Rénovation thermique du bâtiment locatif place de la mairie
Maître d'ouvrage	Vacquiers
Description de l'action	<p>La mairie dispose d'un bâtiment locatif au 32 place de la mairie abritant 2 logements en location construit dans les années 1950 en béton avec une toiture en Everite. Actuellement le bâtiment est une passoire énergétique. Des travaux de changement des menuiseries ont été réalisés dans les 5 dernières années, mais le bâtiment n'est pas isolé. Le ressenti de froid et d'humidité l'hiver et de chaud l'été est fort vu les infiltrations par la toiture et par le sol. Plusieurs interventions ont eu lieu sur la toiture mais sans résultat durable. Des traces d'humidité reviennent malgré les travaux de rénovation intérieurs et extérieurs réalisés, révélant un problème d'absence d'étanchéité de la toiture, et un problème d'humidité qui remonte par le sol. L'isolation du bâtiment et de sa toiture est donc nécessaire. La facture énergétique est significative. Le bâtiment est actuellement chauffé à l'énergie électrique avec des radiateurs anciens, certains ayant été remplacés par des radiateurs plus récents il y a 2 ans.</p> <p>La restauration énergétique du bâtiment consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Remplacer la toiture d'environ 100 m² en Everite pour assurer l'étanchéité de la toiture. — Isoler la toiture par soufflage de ouate de cellulose dans les combles, une fois la toiture remplacée. — Isoler les murs par l'extérieur, sur les 4 côtés (environ 280 m²), crépi compris. — Intervention au niveau du terrain autour du bâtiment, afin de limiter l'humidité apportée par le sol. — Changement du mode de chauffage <p>Surfaces : 2 appartements de 55 à 60 m² Usagers / bénéficiaires : Familles à faibles revenus ; il serait plus cohérent de proposer des appartements à faible consommation énergétique. Le village compte très peu de logements en location, pas assez au vu de la demande de plus en plus importante. Ces appartements sont donc essentiels dans la politique de logement de la municipalité. Avancement du projet : phase d'études (devis)</p>
Coût prévisionnel	45 884 € HT + remplacement mode de chauffage à évaluer
Calendrier prévisionnel	Réalisation des travaux en 2022

Axe et orientation stratégique	1.3. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Réduire la consommation énergétique
Action n° 1.3.5	Rénovation thermique du bâtiment locatif abritant La Poste et un appartement
Maître d'ouvrage	Vacquiers
Description de l'action	<p>La mairie dispose d'un bâtiment locatif au 55 rue du 14 juillet abritant 1 logement en location d'environ 120 m² et un local commercial d'environ 70 m² abritant aujourd'hui La Poste.</p> <p>Ce vieux bâtiment historique de Vacquiers de construction traditionnelle en briques rouges et galets, menuiseries bois est une passoire énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Le bâtiment n'est pas isolé ce qui occasionne une facture énergétique non négligeable. — Le bâtiment est actuellement chauffé à l'énergie électrique avec des radiateurs anciens. <p>La restauration énergétique du bâtiment consistera à isoler la toiture par soufflage de ouate de cellulose dans les combles, isoler les murs par l'intérieur, changer les menuiseries et le mode de chauffage</p> <p>Usagers / bénéficiaires : Familles à faibles revenus ; il serait plus cohérent de proposer des appartements à faible consommation énergétique. Le village compte très peu de logements en location, pas assez au vu de la demande de plus en plus importante. Ces appartements sont donc essentiels dans la politique de logement de la municipalité.</p> <p>Avancement du projet : Phase d'études (devis)</p>
Coût prévisionnel	30 000 € HT + changement radiateurs vétustes non chiffré
Calendrier prévisionnel	Réalisation des travaux en 2022

Axe et orientation stratégique	1.3. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Réduire la consommation énergétique
Action n° 1.3.6	Rénovation thermique et réhabilitation du chai
Maître d'ouvrage	Villaudric
Description de l'action	<p>Réhabilitation complète d'un local servant actuellement de moyen de stockage en un bâtiment qui sera susceptible d'accueillir des expositions, la salle du Conseil municipal et des mariages.</p> <p>La salle actuelle étant inadaptée aux personnes handicapées et trop petite</p>
Coût prévisionnel	70 000 € HT
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> — Appel d'offres travaux : début 2022 — Travaux : Mai 2022 — Fin travaux : Novembre 2022

Orientation stratégique n°	1.3. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Réduire la consommation énergétique
Action n° 1.3.7	Rénovation thermique Salle des fêtes
Maître d'ouvrage	Villaudric
Description de l'action	La Rénovation de la salle des Fêtes permettra d'accueillir l'ensemble des activités associatives, scolaires et des particuliers sans nuisances pour le voisinage et permettra d'améliorer la qualité énergétique de ce bâtiment ancien en isolant et en modifiant le système de chauffage
Coût prévisionnel	550 000 € HT + MO et acoustique
Calendrier prévisionnel	<p>Appel offres MO 11/2021 pour préparation dossier travaux</p> <p>Dépôt PC : fin 2021</p> <p>Appel d'Offres Travaux : Mars 2022</p> <p>Travaux : Juin 2022</p> <p>Fin travaux Novembre : 2022</p>

Axe et orientation stratégique	1.4 Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Encourager les mobilités actives
Action n° 1.4.1	Aménagement d'une voie verte sous les trois ponts
Maître d'ouvrage	Castelnau d'Estrétefonds
Description de l'action	<p>Aménagement en limite Sud du territoire, d'une « Voie verte », liaison douce (cycles/piétons) le long de la rive droite de la rivière l'Hers-Mort, qui permettra le franchissement, sous les trois ponts existants, des trois infrastructures majeures qui traversent le territoire communal et qui constituent de véritables obstacles et des zones de dangerosité pour les modes doux : la RD 820, les voies ferrées SNCF et le Canal de Garonne</p> <p>Actuellement, le passage en véhicule au-dessus du Canal et de la voie ferrée se fait uniquement par le pont de la RD 29 (Route d'Ondes) très étroit et non équipé ni pour les piétons ni pour les cycles.</p> <p>Cette liaison douce permettra de relier la Véloroute du Canal de Garonne au centre-ville de Castelnau d'Estrétefonds et à la zone d'activités Eurocentre et permettra également d'établir une connexion avec plusieurs axes convergents en direction des territoires du Frontonnais et des Hauts-Tolosans : St-Rustice – Pompignan – Montauban ; Saint-Sauveur – St-Jory – Toulouse (via Véloroute du Canal) – Ondes-Grenade (via Chemin de la Gravette et Site de la Gravette). Cette voie verte doit permettre également de restaurer la continuité écologique fortement détériorée sur ce secteur et favoriser le passage de la faune trop souvent victime de ses traversées sur la RD820.</p> <p>Historique du projet</p> <p>Le passage prévu pour la Voie verte est une ancienne piste aménagée lors de la construction de l'autoroute A62, empruntée alors par les camions. Cette route a été détruite par la suite mais de nombreux blocs sont toujours présents.</p> <p>Cette action est la reprise d'un projet qui a été initié par la commune en 2011 avec l'accompagnement technique du Syndicat de Bassin Hers-Girou. L'étude de faisabilité/Avant-Projet réalisée en avril 2011 par le Bureau d'études SOGREA/Artélia avait présenté les caractéristiques et contraintes liées au terrain, aux ouvrages et aux réseaux, avec les avis et remarques des Maîtres d'Ouvrages des trois infrastructures. L'étude avait révélé divers scénarios envisageables dont un avait été préconisé : le scénario « bas (altimétrie) » permettant notamment de limiter les travaux de terrassement et de limiter la valeur des pentes.</p> <p>Le projet a été mis de côté pendant un certain temps en raison du projet LGV sur ce secteur et de l'incertitude concernant son tracé. Ce dernier étant entériné, le projet a été relancé par la commune en 2020 avec l'organisation d'une première réunion en juillet 2020 avec l'ensemble des partenaires concernés.</p> <p>Etat d'avancement du projet</p> <p>La commune a mandaté en avril 2021 le Bureau d'études SCE Aménagement & Environnement pour reprendre la suite de l'étude de 2011 et réaliser une étude Avant-Projet Sommaire en s'appuyant sur le scénario « bas » retenu. Cette étude APS devra aboutir à une ou plusieurs propositions techniques et à une ou des estimations financières. Cette étude servira de support pour la rédaction du Cahier des charges de l'Appel d'offres qui sera lancé pour les travaux.</p> <p>Des premiers levés topographiques ont été réalisés par un Géomètre expert en août 2021 à la demande du Bureau d'étude avec un débroussaillage préalable de toute la zone.</p> <p>Cette étude est en cours, elle a démarré en septembre 2021 pour une durée de 2 mois.</p> <p>Une réunion de lancement de l'étude avec la commune et l'ensemble des partenaires a été organisée par le Bureau d'études début octobre 2021. Elle a réuni 18 personnes. La réunion de restitution du BE est prévue en décembre 2021 devant les élus de la commune et tous les partenaires.</p> <p>Caractéristiques principales du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> — Linéaire : Le tronçon envisagé pour cette future Voie verte sous les trois ponts représente un linéaire d'environ 250 mètres entre les deux extrémités situées en haut de berges de l'Hers auquel s'ajoutera un linéaire d'environ 200 mètres pour la liaison de jonction avec la Véloroute du Canal, soit un linéaire total d'environ 450 m. — Terrain existant : Sur l'ensemble du parcours, l'occupation des sols est de type naturel mais révèle la présence de nombreux vestiges d'enrochements. Des réseaux sont également présents (eau potable, eaux usées, ENEDIS, Orange). — Inondabilité : Le futur aménagement sera en zone inondable et sera submergé sur certaines périodes. — Spécificité d'usage : La Voie verte sera une liaison pour modes doux et sera exclusivement réservée à la circulation d'usagers non motorisés. Elle sera destinée aux piétons et aux cyclistes. — Dimensions : La largeur minimale de la voie sera de 3 mètres, pouvant localement être réduite à 2,50 m sous les ouvrages à franchir. Les pentes seront relativement faibles. La hauteur minimale sera de 2,50 m sous les ouvrages à franchir. <p>Aménagements</p> <p>Les aménagements envisagés comprendront : Enlèvement de vestiges d'enrochements ; Terrassements, mise en œuvre de couche de fondation ; Mise en œuvre d'un revêtement ; Protection spécifique par enrochements des passages sous ouvrages et des parements des talus côté Hers ; Equipements divers (garde-corps, passerelle de franchissement, signalétique ...). Toute solidarisation avec les ouvrages sera proscrite (préconisations SNCF, CD31, VNF).</p>

	<p>Un projet qui s'inscrit dans l'Appel à Projet national TEN De par son objectif écologique de « Restauration d'une continuité écologique », ce projet a été inscrit dans l'Appel à Projet national « Territoire Engagé pour la Nature » (avec 2 autres projets territoriaux), pour lequel la commune a été lauréate en 2021.</p>																								
Coût prévisionnel	<p>Etudes : Le coût de l'étude APS en cours s'élève à 11 110 € HT Travaux : Le Bureau d'Etudes SCE Aménagement & Environnement a établi un premier chiffrage estimatif du projet qui s'élève à 225 600,00 € HT. Les principaux postes de dépenses sont présentés dans le tableau ci-dessous :</p> <p>Projet Voie Verte sous les 3 Ponts <i>Estimation financière</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>PRIX</th> <th>Fonctionnement / Investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installations de chantier, études, travaux préparatoires</td> <td>40 000,00 €</td> <td>Investissement</td> </tr> <tr> <td>Terrassement</td> <td>25 000,00 €</td> <td>Investissement</td> </tr> <tr> <td>Structure et revêtement</td> <td>116 000,00 €</td> <td>Investissement</td> </tr> <tr> <td>Signalisation</td> <td>7 000,00 €</td> <td>Investissement</td> </tr> <tr> <td><i>Total sans aléas</i></td> <td>188 000,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Aléas (20%)</i></td> <td>37 600,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>225 600,00 €</td> <td>Investissement</td> </tr> </tbody> </table>		PRIX	Fonctionnement / Investissement	Installations de chantier, études, travaux préparatoires	40 000,00 €	Investissement	Terrassement	25 000,00 €	Investissement	Structure et revêtement	116 000,00 €	Investissement	Signalisation	7 000,00 €	Investissement	<i>Total sans aléas</i>	188 000,00 €		<i>Aléas (20%)</i>	37 600,00 €		TOTAL HT	225 600,00 €	Investissement
	PRIX	Fonctionnement / Investissement																							
Installations de chantier, études, travaux préparatoires	40 000,00 €	Investissement																							
Terrassement	25 000,00 €	Investissement																							
Structure et revêtement	116 000,00 €	Investissement																							
Signalisation	7 000,00 €	Investissement																							
<i>Total sans aléas</i>	188 000,00 €																								
<i>Aléas (20%)</i>	37 600,00 €																								
TOTAL HT	225 600,00 €	Investissement																							
Calendrier prévisionnel	<p>Calendrier étude préalable : Septembre 2021/Décembre 2021 : Etude Avant-Projet sommaire : <i>en cours</i> Calendrier prévisionnel pour les travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Appel d'offre : Lancement/ Réponses / Choix candidat : Février – mai 2022 : — Travaux : devront avoir lieu hors période de crue, idéalement en période d'étiage : Lancement : Juin ; Achèvement : octobre 																								

Axe et orientation stratégique	1.7. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Consommer de façon durable
Action n° 1.7.1	Incitation au tri – limitation des DÉCHETS par l'installation de colonnes enterrées en ville
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Frontonnais
Description de l'action	<p>La réflexion menée par la Communauté de Communes du Frontonnais à l'échelle du territoire avec l'accompagnement du bureau d'étude « Terroirs et Communautés » a conduit à s'orienter vers la création de colonnes enterrées dans les centre-bourgs. En effet le constat pointe des difficultés à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Une nécessité d'inscrire le tri comme une démarche naturelle qui s'impose à tous avec un nécessaire accompagnement public, une pédagogie sans cesse renouvelée pour que le geste du tri fasse partie des gestes spontanés. — Si le tri sélectif a augmenté le nombre de conteneurs pour les familles, en campagne, les familles peuvent facilement stocker les bacs à l'intérieur de la propriété, en ville, le stockage est bien moins aisé. Parfois impossible en intérieur du bâti faute de garage, souvent laissés sur l'espace public en raison d'oubli, de contraintes personnelles ou d'incivisme, les conteneurs encombrant les trottoirs. Cette occupation de l'espace public avec des conteneurs sont un obstacle au cheminement des piétons, des personnes à mobilité réduite. Ils sont aussi un danger pour la circulation. — Ces conteneurs sont aussi une source de nuisance et de problèmes de salubrité en centre-ville avec des animaux qui explorent les bacs et éparpillent les déchets. <p>Deux axes forts : favoriser le tri et répondre aux nuisances d'ordre environnemental, esthétique de salubrité publique et de mobilité.</p> <p>La colonne enterrée, ne laisse hors sol qu'un dispositif de type goulotte ou borne, bien moins encombrant que le bac lui-même. Ce type de dispositif offre de plus l'avantage de s'intégrer de manière bien plus esthétique dans l'espace urbain, dans les périmètres protégés des monuments de France, aux abords des monuments classés.</p> <p>Il s'agit là aussi d'une évolution du système de collecte avec une révision des tournées en raison de contenants de plus grande capacité. Une optimisation de la collecte avec moins de pénibilité pour les agents</p> <p>La communauté de communes a donc décidé de s'engager dans une démarche de création de bacs de regroupement enterrés ou semi-enterrés. Huit espaces ont été réalisés sur les communes de Castelnaud d'Estrétefonds, Fronton et Bouloc en 2021. L'Etat n'a pas retenu ce projet faute d'une enveloppe suffisante.</p> <p>L'enjeu de déployer ce type de dispositif de collecte est majeur et entre dans une démarche de transition écologique. Aussi la Communauté de Communes du Frontonnais s'engage, en 2022, dans l'installation de 8 nouveaux sites sur le domaine public.</p>
Coût prévisionnel	421 811.20 € HT
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> — Recensement des besoins – octobre 2021 — Validation des sites – février 2022 — Consultation des entreprises – avril 2022 — Travaux – été 2022 pour une mise en service en septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs basés sur le comparatif entre la quantité collectée en porte-à-porte et en colonnes dans le rapport annuel de qualité du service

Axe et orientation stratégique	1.7. Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Consommer de façon durable
Action n° 1.7.2	Installation de 200 composteurs collectifs
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Frontonnais
Description de l'action	<p>Le développement du compostage collectif est un des objectifs du PLPDMA, repris dans le PCAET. Cette action contribue à diminuer la quantité de déchets dans les poubelles et à limiter certains apports en déchèterie tout en produisant un engrais 100 % naturel et d'excellente qualité : le compost.</p> <p>L'objectif est très ambitieux. La CCF déploie une première tranche de composteurs collectifs dans les cimetières des 10 communes. Dans un deuxième temps, ces composteurs seront proposés dans les centres-villes, dans les quartiers, lotissements comme dans les immeubles. L'engrais sera utilisé dans les espaces verts des sites communaux et demain il le sera par les habitants. Avec cette action, la CCF entend progressivement réduire de 30 % le poids de la poubelle.</p>
Coût prévisionnel	24 000.00 € HT
Calendrier prévisionnel	2022 et 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantité de compost à l'année Indicateur sur le tonnage d'OM et déchets verts collectés (cf. rapport annuel de la qualité du service d'élimination des déchets)

Axe et orientation stratégique	1.7 Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais : Consommer de façon durable
Action no. 1.7.3	Création de jardins partagés
Maître d'ouvrage	Fronton
Maître d'œuvre	Fronton
Description de l'action	<p>La crise sanitaire a mis en exergue l'importance d'une alimentation durable et locale, ainsi que celle du lien social autant chez les urbains et périurbains que chez les ruraux. L'accès à un jardin partagé peut favoriser l'adoption de pratiques alimentaires bénéfiques pour la santé en plus de procurer une valeur sociale et culturelle. Ce projet, à son échelle, contribue à limiter l'artificialisation des sols en centre-ville et il crée un îlot de fraîcheur accessible en mobilité douce. Fronton souhaite offrir à tous ses habitants la possibilité de pratiquer le jardinage. Pour ce faire, l'association « Partageons les Jardins » accompagne de son savoir-faire pour la mise en place de ce projet, coconstruit avec les habitants (choix du lieu, objectifs, méthode, partages...). Le but étant bien évidemment de permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité mais également, de favoriser le lien social et l'inclusion à travers l'alimentation, ainsi que de sensibiliser et éduquer à l'alimentation durable.</p> <p>Dossier déposé en plan de relance Finalisation des devis pour 10 parcelles, soit 1 000 m² au total. Réalisation début 2022 pour une livraison des jardins au printemps 2022, période propice aux mises en culture</p>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> — Investissement : Aménagements : 54 000.00 € HT — Fonctionnement : Aide au montage du dossier et animation : 9 500.00 € HT <p style="text-align: center;">TOTAL : 63 500 € HT</p> <p>Le montant engagé ne nécessite pas de recourir à un appel d'offres mais une consultation de plusieurs prestataires est menée par la collectivité</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> — Décembre 2021 : finalisation des devis pour 10 parcelles, soit 1 000 m² au total — Janvier 2022 : Ordre de service des travaux — Printemps 2022 : Travaux - Réalisation début 2022 pour une livraison des jardins au printemps 2022, période propice aux mises en culture
Indicateurs d'évaluation proposés	Un bilan annuel avec les utilisateurs sur une grille de critères qui est à élaborer

Axe 2 : Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité

Axe et orientation stratégique	2.1. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations																														
Action n° 2.1.1	Extension de l'école																														
Maître d'ouvrage	Cépet																														
Description de l'action	<p>Partie de la Communauté de Communes du Frontonnais à 18km au nord de Toulouse, Cépet appartient à l'aire urbaine de Toulouse. La commune doit faire face à une forte augmentation de sa population. Avec environ 2300 habitants aujourd'hui, Cépet a déjà atteint les objectifs du SCOT de 2030. Le nombre d'enfants scolarisés sur la commune ne cesse de croître à un rythme accéléré sollicitant au maximum les capacités d'accueil : 120 enfants accueillis à la rentrée 2011 à 220 enfants accueillis à la rentrée 2020. Plusieurs classes ont été ouvertes dont deux récemment : 2018 une ouverture de classe de maternelle en 2018, une ouverture de classe élémentaire en 2020 et une autre en 2021 des ouvertures de classes élémentaires. La situation explosive de la démographie impose cette dernière ouverture dans un délai plus que contraint (décision d'ouverture communiquée en janvier 2021). Or, la capacité financière de la commune ne permet pas de supporter un tel investissement à elle seule.</p> <p>Par conséquent, le bâtiment de la cantine scolaire doit être réorganisé afin de bénéficier de salles de restauration dimensionnées à la population scolaire. Il est donc impératif de créer 3 salles en extrême urgence pour accueillir une classe maternelle supplémentaire, un dortoir à la rentrée 2021 et libérer la cantine de la classe de CP pour pouvoir augmenter la capacité d'accueil du réfectoire.</p> <p>Le projet consiste donc à créer trois salles qui serviront à l'école durant le temps scolaire et à l'ALAE pour les temps périscolaires. Ces salles seront mutualisées afin de limiter les coûts aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Ce projet répondra aussi à des exigences d'économie d'énergie. Il permettra surtout de développer l'offre de service existante pour répondre aux besoins de la population.</p>																														
Coût prévisionnel	<p>BUDGET PREVISIONNEL :</p> <table> <tr> <td>DETR</td> <td>Pour 3 classes</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FOURNITURE DES MODULES</td> </tr> <tr> <td>Modules prix départ</td> <td>140 140.35 €</td> </tr> <tr> <td>Transport, grutage, montage, assemblage</td> <td>27 303.00 €</td> </tr> <tr> <td>VMC double flux</td> <td>28 755.75 €</td> </tr> <tr> <td>Peinture tableau périphérique</td> <td>4 770.00 €</td> </tr> <tr> <td>Embellissement façade (20m²)</td> <td>1 300.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">GENIE CIVIL</td> </tr> <tr> <td>Décapage terres végétales et préparation</td> <td>7 882.00 €</td> </tr> <tr> <td>Fondation pour 3 classes</td> <td>26 325.00 €</td> </tr> <tr> <td>Rampe accès handicapés + palier + GC (10 ml env.)</td> <td>20 319.00 €</td> </tr> <tr> <td>Raccordement au réseau (EP/Elec/eau, etc.)</td> <td>41 796.00 €</td> </tr> <tr> <td>FRAIS MOE et Architecte</td> <td>30 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>328 591.10 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td>394 309.32 €</td> </tr> </table> <p>A l'ouverture des plis, le prix des travaux est d'environ 390 000€ HT</p>	DETR	Pour 3 classes	FOURNITURE DES MODULES		Modules prix départ	140 140.35 €	Transport, grutage, montage, assemblage	27 303.00 €	VMC double flux	28 755.75 €	Peinture tableau périphérique	4 770.00 €	Embellissement façade (20m ²)	1 300.00 €	GENIE CIVIL		Décapage terres végétales et préparation	7 882.00 €	Fondation pour 3 classes	26 325.00 €	Rampe accès handicapés + palier + GC (10 ml env.)	20 319.00 €	Raccordement au réseau (EP/Elec/eau, etc.)	41 796.00 €	FRAIS MOE et Architecte	30 000.00 €	TOTAL HT	328 591.10 €	TOTAL TTC	394 309.32 €
DETR	Pour 3 classes																														
FOURNITURE DES MODULES																															
Modules prix départ	140 140.35 €																														
Transport, grutage, montage, assemblage	27 303.00 €																														
VMC double flux	28 755.75 €																														
Peinture tableau périphérique	4 770.00 €																														
Embellissement façade (20m ²)	1 300.00 €																														
GENIE CIVIL																															
Décapage terres végétales et préparation	7 882.00 €																														
Fondation pour 3 classes	26 325.00 €																														
Rampe accès handicapés + palier + GC (10 ml env.)	20 319.00 €																														
Raccordement au réseau (EP/Elec/eau, etc.)	41 796.00 €																														
FRAIS MOE et Architecte	30 000.00 €																														
TOTAL HT	328 591.10 €																														
TOTAL TTC	394 309.32 €																														
Calendrier prévisionnel	<p>Le marché de travaux est en cours. Le démarrage doit avoir lieu avant la fin de l'année 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Début des travaux : décembre 2021 — Fin des travaux : juillet 2022 																														
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombres d'enfants accueillis</p> <p>Satisfaction des utilisateurs (qualitatif)</p>																														

Orientation stratégique n°	2.1. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations
Action n° 2.1.2	Construction d'un centre médico-psychologique enfants et adolescents – activités thérapeutiques à temps partiel (CMP ATTP)
Maître d'ouvrage	Fronton
Maître d'œuvre	Maîtrise d'œuvre : Virginie Canas Prieto – architecte DPLG à Fronton & METC CANTE
Description de l'action	<p>Le CMP ATTP de Fronton a ouvert ses portes en 2010. Installé dans le parc privé, le relogement de ce service s'impose dans un contexte d'augmentation de la demande de soins en lien avec l'augmentation de la population nord toulousaine, d'une fin de bail à l'initiative du bailleur et d'un manque de superficie. La relocalisation a été travaillée avec le secteur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU-Purpan qui propose des structures de soins diversifiées et de proximité, afin de s'adapter aux besoins de la population.</p> <p>Le CMP ATTP de Fronton répond aux besoins de santé des habitants du secteur Nord. Il couvre essentiellement le canton de Villemur sur Tarn. Ses missions sont la prévention, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux auprès d'enfants et d'adolescents, et de familles résidant sur le territoire concerné. Chaque enfant bénéficie d'un projet de soin individualisé. Au centre du dispositif de soins, le CMP est aussi un lieu d'orientation avec une équipe renforcée pour assurer également des missions d'activités thérapeutiques à temps partiel (ATTP).</p> <p>Les patients sont adressés par les écoles, les Maisons des solidarités (MDS), les familles, les médecins spécialistes ou généraux, les crèches du secteur géographique. Le CMP ATTP de Fronton est un élément indispensable de la chaîne du soin dans le Nord Toulousain, il répond à la demande d'inclusion, d'intégration scolaire et sociale des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles.</p>
Coût prévisionnel	924 000 € HT dont 810 000 € de travaux
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> — Programme terminé et validé par le CHU Purpan — Permis de construire déposé en octobre 2021 — Consultation des entreprises : janvier 2022 — Attribution des marchés : avril 2022 — Début de chantier : septembre 2022 — Livraison : octobre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation et s'agissant d'un secteur de santé, les indicateurs seront ceux prévus par l'occupant.

Axe et orientation stratégique	2.1. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations
Action no. 2.1.3	Construction des nouveaux locaux de l'école maternelle Joséphine Garrigues
Maître d'ouvrage	Fronton
Maître d'œuvre	Programme : ADDENDA (Auch) Maîtrise d'œuvre : LCR (Balma)
Description de l'action	<p>L'école maternelle Joséphine Garrigues, se situe en centre-ville dans les locaux d'un ancien collège des années 1950 rénové dans les années 1980. Les locaux actuels présentent divers dysfonctionnements notamment en ce qui concerne l'accessibilité (peu de stationnements aux abords immédiats, et une sortie directe sur la route départementale D4). Aucune possibilité d'extension dans une commune pôle de centralité où la démographie évolue. Le nouvel équipement aura une capacité d'accueil de 6 classes de maternelle Le projet représente une surface de plancher de 1 607 m² et les espaces extérieurs, une surface de 4 410 m².</p> <p>Une école avec une exigence environnementale forte pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Une gestion optimale des apports solaires et conception architecturale et urbaine dans le cadre d'une conception bioclimatique — Inscrire le projet dans son territoire et dans la dynamique d'une région à énergie positive en répondant aux exigences Bâtiment Durable Occitanie — Favoriser le réemploi et les matériaux biosourcés (exigence forte du cahier des charges)
Coût prévisionnel	4 200 000 € HT dont 3 500 000 € de travaux
Calendrier prévisionnel	<p>Programme terminé</p> <p>Jury de concours terminé et attribution du marché de maîtrise d'œuvre</p> <p>Consultation des entreprises : janvier 2022</p> <p>Attribution des marchés : avril 2022</p> <p>Début de chantier : juin 2022</p> <p>Livraison octobre : 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Un bilan annuel énergétique en n+ 1 de fonctionnement complet en termes qualitatif – retours des usagers - mais aussi financiers

Axe et orientation stratégique	2.1. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations
Action n° 2.1.4	Agrandissement de l'ALAE par la création d'une extension à l'école maternelle
Maître d'ouvrage	Vacquiers
Description de l'action	<p>L'ALAE est installé dans l'école maternelle construite dans les années 2000. Jusqu'en 2020, l'ALAE occupait une salle de garderie + une salle de classe mais le nombre d'enfants à accueillir a fortement augmenté avec de nombreuses nouvelles familles arrivées dans le village ces dernières années. Une classe supplémentaire de maternelle a dû être ouverte à la rentrée 2021. L'ALAE dispose d'une salle en moins et doit partager une salle « bibliothèque » commune avec l'école. Une salle a aussi été aménagée en mairie pour accueillir provisoirement les enfants de l'ALAE</p> <p>Les perspectives démographiques (étude Haute-Garonne ingénierie – mars 2021) montrent une évolution croissante et la pérennité des 3 classes de maternelle.</p> <p>Choix et dimensionnement :</p> <p>Le choix a été fait de conserver l'espace ALAE au sein de l'école maternelle pour que l'accueil des enfants de maternelle soit plus doux (accueil dans le même bâtiment, personnel connu...). D'autre part, les sanitaires maternelles y sont déjà présents, ce qui réduit l'investissement à prévoir.</p> <p>L'extension comprendra 2 salles pour accueillir les enfants, une pour les maternelles et une pour les primaires, ainsi que des sanitaires pour les enfants de primaire, un bureau pour la direction de l'ALAE et un hall d'accueil. L'extension sera raccordée à l'école maternelle pour inclure dans l'espace ALAE une salle existante de l'école maternelle.</p> <p>Enfin, pour des questions de sûreté (Plan Vigipirate), il est nécessaire de créer un accès direct à l'ALAE sans passer par l'entrée de l'école. Cette extension a été pensée pour créer cet accès depuis l'extérieur. Cet accès permettra aussi d'autres utilisations sur les périodes où les salles ne sont pas utilisées (exemple RAM).</p> <ul style="list-style-type: none"> — Nombre d'enfants accueillis : actuellement 61 (maternelle) + 91 (élémentaire) ; une capacité supplémentaire de 15% est à considérer — Surface extension : 120 m² — Surface ALAE après extension : 160 m² <p>Orientations écologiques / Conception de l'extension :</p> <p>Des performances énergétiques seront recherchées grâce à l'isolation, au choix des matériaux, à la dimension et à l'orientation des ouvertures.</p> <p>Le bâtiment maternel est actuellement doté d'une chaudière fioul. L'extension sera chauffée grâce à une pompe à chaleur spécifique. Pour le bâtiment existant, un système de pompe à chaleur sera mis en place pour remplacer la chaudière fioul. Il sera raccordé au réseau existant de chauffage des locaux (plancher chauffant), de l'eau chaude sanitaire et de l'eau chaude.</p> <p>La mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture terrasse est prévue afin de prendre en charge à minima le talon de consommation électrique de l'ensemble du bâtiment maternelle, et si possible toute la consommation électrique du bâtiment.</p> <p>Les appareils électriques mis en place dans l'extension seront choisis pour une consommation minimale, notamment grâce à des éclairages à LED.</p> <p>Avancement du projet : phase d'études (géomètre, études de sol) et de programme</p>
Coût prévisionnel	200 000 € HT : terrassement, gros œuvre et finition, création des accès, création des sanitaires, aménagement de l'ALAE
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> — Programme et appel d'offres : Décembre 2021 — Lancement des travaux : Février 2022 — Achèvement des travaux, réception : Octobre 2022 — Ouverture de l'ALAE : Novembre 2022
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'enfants accueillis</p> <p>Evolution des factures de chauffage et d'électricité</p>

Axe et orientation stratégique	2.1. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations
Action n° 2.1.5.	Construction d'un nouvel bâtiment pour la Mairie
Maître d'ouvrage	Villeneuve-lès-Bouloc
Description de l'action	<p>La commune a des besoins de rénovation et de rationalisation des locaux de l'actuelle mairie. Ce projet s'inscrit dans le programme plus large de dynamisation de la commune et de restructuration du « cœur de bourg ».</p> <p>Après différentes réalisations menées au cours des dernières années (médiathèque, Maison des activités, maison médicale communale, salle des fêtes, ...), la municipalité de Villeneuve-Lès-Bouloc a décidé aujourd'hui d'entreprendre la construction d'une nouvelle mairie afin de disposer d'un bâtiment contemporain et fonctionnel, implanté dans un environnement valorisant sa fonction de représentativité, d'accueil et de service.</p> <p>La construction s'inscrira dans un environnement qui préservera entre autres la végétation existante tout en assurant un effet climatique positif. Le choix des matériaux pour la construction contribuera à l'amélioration de la consommation énergétique du bâtiment communal.</p> <p>L'objectif principal de l'opération est de doter la commune d'une Mairie, qui reflète le dynamisme et la bienveillance de la collectivité et qui accueillera :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Une salle de réception (salle des mariages/ conseil municipal) — Les bureaux des élus et du conseil municipal — Les services tels que la Direction générale des services, le CCAS, l'urbanisme, la comptabilité, la communication, le bureau d'accueil de la police intercommunale <p>Le choix de son implantation, sur une parcelle arborée située en plein cœur du bourg, participe à la volonté de visibilité et d'accessibilité du bâtiment et de ses services.</p> <p>Au-delà de son utilité publique évidente, cette opération revêt un enjeu particulier d'aménagement urbain, qui doit permettre de prolonger les importants travaux de réaménagement, de requalification et de développement du centre bourg.</p> <p>L'emprise foncière totalise une surface de 3 293 m²</p>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement (construction) : environ 1 700 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> — AMO = 14 000.00 € HT — MOE = 148 500.00 € HT — ES = 2000.00 € HT — CT = 9 900.00 € HT — SPS = 2 920.00 € HT
Calendrier prévisionnel	<p>Le permis de construire ainsi que l'estimatif APD ont été déposés le 28/09.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Février / Mars 2022 : Consultation des entreprises — Mars 2022 : Début des travaux (Durée 14 mois)

Axe et orientation stratégique	2.1. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations
Action n° 2.1.6	Insonorisation de la cantine
Maître d'ouvrage	Villeneuve-lès-Bouloc
Description de l'action	<p>La cantine est un espace censé promouvoir l'échange et la convivialité, mais c'est trop souvent un lieu bruyant, surtout quand 240 repas y sont servis chaque jour. L'amélioration du confort sonore pour les enfants et les agents est une priorité. De ce fait, l'installation de panneaux acoustiques pour la cantine constitue la solution la plus efficace pour lutter contre le bruit et la pollution sonore dans les réfectoires.</p> <p>Pour le personnel, l'installation de panneaux acoustiques pour les cantines permet de travailler dans des conditions plus sereines, sans subir une pollution sonore permanente.</p> <p>Pour les élèves, le bénéfice est encore plus probant : plus besoin de crier pour se faire entendre. Ils sont plus calmes, plus reposés, et arrivent donc plus attentifs en classe.</p> <p>Tout en étant respectueux de l'environnement.</p>
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : entre 40 000 et 60 000 € HT.
Calendrier prévisionnel	<p>Projet en cours de discussion : la prochaine étape est l'étude de faisabilité.</p> <p>1^{er} trimestre 2022 : choix MOE (BE Acoustique)</p> <p>2^{ème} trimestre 2022 : choix des entreprises</p> <p>3^{ème} trimestre 2022 : début des travaux (août 2022)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité de l'espace collectif et l'environnement de travail

Axe et orientation stratégique	2.1. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations
Action n° 2.1.7	Acquisition d'un bâtiment pour le service exploitation
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Frontonnais
Description de l'action	<p>Lors la création de la CC du Frontonnais, les services communautaires ont été installés sur plusieurs sites, soit dans des bâtiments propres, soit en location dans la perspective d'une réunion de l'ensemble des services au sein d'un hôtel communautaire. Cette idée d'origine, même si elle présente de nombreux avantages, représente un investissement trop important au regard d'autres priorités (accueil des gens du voyage, développement des énergies renouvelables, incitation au tri, constructions de crèches, développement économique etc.). Aussi, a-t-elle perdu son actualité.</p> <p>Dans ce contexte, l'optimisation de l'accueil des services est opportune, sinon nécessaire. Ainsi, les services techniques qui comptent 50 agents sont logés dans un bâtiment loué à un privé. La CCF a aménagé ce bâtiment pour le fonctionnement du service public et elle souhaite l'acquérir pour limiter ses charges de fonctionnement.</p>
Coût prévisionnel	500 000 €
Calendrier prévisionnel	Septembre – octobre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité d'installation des services et confort des agents au travail pour une mission de service public efficace

Axe et orientation stratégique	2.5. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité. Assurer un accès général et équitable au numérique
Action no. 2.5.1	Acquisition de produits et de services de cybersécurité
Maître d'ouvrage	Fronton
Maître d'œuvre	Fronton
Description de l'action	<p>La commune de Fronton, depuis longtemps soucieuse de renforcer la sécurité de ses systèmes informatiques entreprend une démarche comprenant l'acquisition de produits et de services liés à la cybersécurité.</p> <p>Dans un premier temps nous procéderons à une phase d'audit et une analyse des risques de bout en bout (test d'intrusion externe et interne EBIOS Risk Manager). Cette démarche sera complétée par l'acquisition d'une solution permettant de renforcer les terminaux face aux menaces persistantes et d'un logiciel permettant de scanner le système d'information pour identifier les points faibles.</p> <p>Dans un deuxième temps, la commune envisage l'acquisition d'un pare-feu applicatif web qui analysera le trafic et les requêtes envoyées entre un utilisateur et un serveur web.</p> <p>Pour clôturer cette démarche, la commune souhaite se doter d'une sauvegarde sécurisée.</p> <p>Toutes ces améliorations s'inscrivent dans une stratégie globale de sécurité initiée depuis plusieurs années par la commune dans le but de répondre aux besoins de sécurisation.</p>
Coût prévisionnel	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Analyse des risques 11 000 € HT <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Pare-feu applicatif WEB : 150€HT/mois — Sauvegarde sécurisée : 300€HT/mois
Calendrier prévisionnel	Le montant engagé ne nécessite pas de recourir à un appel d'offres, mais des investigations et mises en concurrence sont en cours. Le projet devrait voir le jour sur le premier semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> — Bilan des audits et tests — Interprétation des résultats — Priorisation des actions à mener

Axe et orientation stratégique	2.7. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Encourager la convivialité génératrice de lien social par un cadre urbain accueillant et la création d'espaces et équipements publics sportifs et culturels
Action n° 2.7.1	Réhabilitation du presbytère et création d'un lieu intergénérationnel et multiculturel
Maître d'ouvrage	Cépet
Description de l'action	Le village de Cépet doit faire face à une forte augmentation de sa population. Cépet ne bénéficie pas de beaucoup de commerces. Ainsi, la réhabilitation de ce lieu proposera des animations culturelles pour tous et permettra de valoriser la cohésion sociale. L'objectif est de réaménager ces anciens locaux pour en faire un lieu d'échange, de partage et de culture à destination de la population pour les différentes générations. L'idée principale est de réhabiliter ce bâtiment pour éviter une nouvelle construction et favoriser la cohésion sociale et l'animation des habitants. Ce projet répondra aux qualités environnementales en incluant des techniques de rénovation propices à la réduction des consommations d'énergie.
Coût prévisionnel	Travaux et études : 478 000 € - 1 ^{ère} phase
Calendrier prévisionnel	Début des études : début 2022 Début des travaux : début 2023 Fin des travaux : début 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre des usagers Satisfaction des usagers

Axe et orientation stratégique	2.7. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Encourager la convivialité génératrice de lien social par un cadre urbain accueillant et la création d'espaces et équipements publics sportifs et culturels
Action no. 2.7.2	Aménagement d'un espace de convivialité dans la Halle gourmande
Maître d'ouvrage	Fronton
Maître d'œuvre	Fronton
Description de l'action	La Halle de Fronton, bâtiment labellisé Art Déco, idéalement située en cœur de ville, était principalement ouverte le jeudi matin dans le cadre du marché de plein vent. Le travail mené depuis 2017 avec le soutien de plusieurs cabinets dans l'objectif de redynamiser le centre-ville, a identifié ce lieu comme un potentiel fort à travailler. La commune a donc saisi l'opportunité de ces études et créé, dès septembre 2018, un marché de producteurs locaux du dimanche matin pour apporter, en premier lieu, une réponse alimentaire de proximité aux actifs qui n'ont pas la possibilité de se rendre au marché du jeudi. Dans l'étude du cabinet AID menée en 2017-2018 apparaît certes, la nécessité de répondre à la demande des actifs, mais aussi la nécessité de créer du flux et d'aménager un lieu de convivialité avec un espace de café-dégustation de produits locaux. Depuis 2018, en guise de test et avec le concours d'associations locales volontaires, la commune a organisé des dimanches gourmands, en fin de marché avec un point de dégustation. Le succès est apparu dès les premières rencontres et a drainé un nombre important de Frontonnais mais aussi d'habitants voisins du Tarn et Garonne qui ont découvert ce marché du dimanche et ont participé avec beaucoup de plaisir et d'attente à ces rencontres. Il apparaît aujourd'hui important d'affirmer la vocation définitive de la halle gourmande en aménagement un espace de convivialité pérenne.
Coût prévisionnel	Investissement = 58 219.17 € dont — Travaux et fournitures = 51 969.17 € HT — Travaux en régie = 6 250.00 €
Calendrier prévisionnel	Le montant engagé ne nécessite pas de recourir à un appel d'offres mais une consultation de plusieurs prestataires a été menée par la collectivité. Le projet est à réaliser au 1 ^{er} semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Un bilan annuel avec les utilisateurs sur une grille de critères qui est à élaborer Travail d'évaluation en commission des marchés

Axe et orientation stratégique	2.7. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Encourager la convivialité génératrice de lien social par un cadre urbain accueillant et la création d'espaces et équipements publics sportifs et culturels
Action n° 2.7.3	Parcours de santé
Maître d'ouvrage	Villeneuve-lès-Bouloc
Description de l'action	Les parcours de santé sont des circuits sportifs constitués d'un ensemble d'activités à pratiquer au sol, que l'on retrouve généralement dans les parcs, aux abords de forêt, ou tout espace naturel. Cela permet de rendre le sport gratuit et accessible au plus grand nombre et la mise à disposition des usagers de véritables salles de sport à ciel ouvert. Le parcours de santé permet à tous de réaliser des exercices sportifs à l'aide d'agrès pour le bien-être physique et mental et ainsi renforcer le lien social des administrés de la commune. L'emplacement idéal pour la commune de Villeneuve-lès-Bouloc est le Bois du 8 Mai 1945, surface de 1 hectare.
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : environ 30 000 € HT.
Calendrier	Projet en cours de discussion : la prochaine étape est l'étude de faisabilité 1 ^{er} semestre 2022 : Choix des entreprises 2 ^{ème} semestre 2022 : Début des travaux (octobre-Novembre)
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs de l'équipement

Axe et orientation stratégique	2.7. Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité : Encourager la convivialité génératrice de lien social par un cadre urbain accueillant et la création d'espaces et équipements publics sportifs et culturels
Action n° 2.7.4	Agrandissement et aménagements supplémentaires du « City Park » de Villeneuve-lès-Bouloc
Maître d'ouvrage	Villeneuve-lès-Bouloc
Description de l'action	Conçu dans le but de favoriser les liens sociaux entre les habitants, le City Park de Villeneuve-lès-Bouloc a vu le jour au cours de l'année 2018. L'avantage incontournable du city park est la possibilité de pratiquer une multitude de sports à un seul endroit : lieu de rencontre, il est un vecteur de développement de la solidarité. En vue d'une bonne utilisation par tous, la libre pratique individuelle ou collective peut être encadrée grâce à un règlement intérieur. Un complément de jeux extérieurs, ainsi que l'implantation d'arbres, le rajout de mobilier comme des bancs, des tables, une aire de pique-nique et autres permettrait une hausse d'attractivité du village qui est déjà au plus haut.
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : Environ 100 000 € HT.
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022 : choix des entreprises 2 ^{ème} semestre 2022 : début des travaux (octobre-novembre)
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre d'utilisateurs du City Park

Axe 3 : Consolider l'attractivité et le rayonnement territorial du Frontonnais

Axe et orientation stratégique	3.8. Consolider l'attractivité et le rayonnement territorial du Frontonnais : Promouvoir activement le tourisme en mettant en valeur le patrimoine naturel et le vignoble de Fronton
Action n° 3.8.1	Aménagement du plateau de l'église
Maître d'ouvrage	Vacquiers
Description de l'action	<p>Le village de Vacquiers dispose d'un centre historique en partie haute, regroupé autour de l'église et de son plateau. Ce promontoire offre un point de vue exceptionnel sur les Pyrénées, la plaine toulousaine et le vignoble du Frontonnais. Le village haut s'organise autour de l'église, du Monument aux Morts et du calvaire historique. Le plateau de l'église est un grand espace vert autour du bâtiment, qui s'étend sur une surface de 7760 m² et offre un point de vue sur un grand angle.</p> <p>Le village haut compte notamment une très ancienne maison à colombages.</p> <p>A ce jour, le plateau de l'église est fréquenté par des randonneurs et promeneurs car il est le point de départ d'une randonnée très appréciée du Frontonnais. Toutefois, aucun aménagement particulier n'a été réalisé jusqu'à présent. Notamment, aucun parking, point d'eau, toilettes publiques, poubelle, banc ne sont mis à disposition. L'espace vert est vaste et utilisé de façon ponctuelle mais le défaut d'aménagement empêche un usage plus régulier pour les manifestations, associations et loisirs des habitants.</p> <p>Par ailleurs, le village ne dispose pas à ce jour de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Le projet consiste à aménager le plateau de l'église avec du mobilier urbain répondant à la fois aux besoins des habitants (lieu de vie et de loisirs), des associations (lieu de manifestations), et des randonneurs (table d'orientation et lieu de repas, et toilettes) qui fréquentent le chemin de randonnée qui part du plateau.</p> <p>Il fait partie d'un plan plus large de développement de l'attractivité touristique du village qui permettra de dynamiser les commerces et les hébergements locaux. D'autant que la population à la hausse dans le village et sur le territoire laisse présager une fréquentation à la hausse de ce lieu.</p> <p>Ce projet vise plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Mettre en valeur le patrimoine du village : Le projet s'accompagnera d'une signalisation faisant connaître le lieu dans le village et sur les différents supports de communication touristique, notamment ceux de l'office de tourisme du Frontonnais. Pour compléter ce premier projet, il est prévu de restaurer les piliers historiques de l'entrée du parc du château juste en dessous du village haut, et de créer un chemin pédagogique dans le village afin de le faire connaître, de mettre en valeur les éléments de son patrimoine (le lavoir, le calvaire de la vierge, la statue de Jeanne d'Arc...) et son histoire par la création d'un audioguide et l'affichage de photos anciennes. — Répondre aux besoins des utilisateurs et créer un nouveau pôle d'attraction sur le village : L'aménagement du plateau permettra aux nombreuses associations du village d'y organiser des événements en extérieur, le transformant temporairement en lieu de manifestation (grâce à la mise en place de toilettes, bancs, tables...). Il est prévu d'aménager une zone de stationnement non considérée dans la demande de subvention, pour stationner au plus près de la zone et délester la place du village. — Faire participer les habitants à la réflexion et à la réalisation du projet : La Municipalité souhaite que le projet soit réfléchi avec la participation des habitants, riverains et associations quant aux aménagements, implantations, etc. afin de s'assurer qu'il répondra le plus possible aux besoins des Vacquiétois. On notera qu'une commission extra-municipale patrimoine, constituée d'élus mais surtout de citoyens volontaires, a déjà commencé à travailler à la mise en valeur du plateau de l'église. La participation citoyenne est un enjeu fort de notre commune. — Dynamiser l'attractivité touristique du village : La commune a une attractivité touristique du fait de ses paysages et de son terroir, et est aujourd'hui fréquentée par le biais de son chemin de randonnée et ses caveaux principalement. La commune souhaite développer ce potentiel et devenir un pôle d'attractivité touristique référencé au sein de l'intercommunalité. Le développement de l'activité touristique de notre territoire est un axe majeur de la Communauté de Communes du Frontonnais. Au cœur d'un espace viticole de 2400 hectares composé de 40 vigneron, 60 coopérateurs et d'une cave coopérative, le territoire a été récompensé par le LABEL <i>Vignobles et découvertes</i>, car il est composé d'hébergements de charme, de restaurants, de lieux culturels et naturels, d'activités de loisirs et d'événements, la destination « Vignoble de Fronton au cœur du Sud-Ouest » a été labellisée en 2018. Le site du plateau de l'église compte déjà un départ de randonnée et un gîte. L'aménagement du plateau de l'église permettra une attractivité accrue, ouvrant des possibilités de création de nouveaux lieux d'hébergement dans le village et dynamisant les commerces du village. Le chemin pédagogique prévu dans un second temps rentrera dans cet objectif de dynamisation de l'attractivité touristique du village et permettra une fréquentation nouvelle des commerces du village. <p>Pour l'aménagement du plateau de l'église, la municipalité prévoit la mise en place de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 table d'orientation, — 2 tables de pique-nique, — 6 bancs, — 1 jeu pour enfants,

	<ul style="list-style-type: none"> — Toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite, — 1 abri vélo et une borne de recharge vélo <p>Surfaces : espace vert de 7760 m² en partie haute du village</p> <p>Usagers/ bénéficiaires : Randonneurs, Riverains, Habitants, familles avec enfants, Associations</p> <p>Avancement du projet : Phase d'études (devis)</p> <p>Observations : Une attention particulière sera apportée :</p> <ul style="list-style-type: none"> — à l'intégration architecturale des toilettes publiques — à la qualité des mobiliers urbains choisis afin que l'intégration au site naturel soit optimale (meuble métal et bois de qualité) — à prévenir les impacts sur l'environnement en terme de déchets (mise en place de poubelles), de pollution de l'eau (raccordement des toilettes publiques à l'assainissement collectif) — à limiter la consommation d'eau grâce au choix de toilettes autonomes et économes en eau — à limiter l'imperméabilisation du sol, la zone de stationnement étant prévue sur un chemin déjà existant <p>Ainsi, le projet retenu est celui qui s'insère et valorise le mieux l'environnement et présentera le moins d'impact sur l'environnement.</p> <p>Le plateau de l'église est accessible à pied depuis le centre village, ou en voiture. Le village est desservi par 2 navettes pour Toulouse, dont l'arrêt se situe sur la place de la mairie.</p> <p>L'aménagement prévoit un stationnement vélo et une borne de recharge pour vélos électriques, étant donné que ce mode de déplacement devient de plus en plus fréquent.</p> <p>Ainsi, le plateau de l'église pourra être accessible par plusieurs types de transport, dont des modes doux de déplacement.</p>
Coût prévisionnel	36 131 € HT
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> — Finalisation du projet avec participation des habitants et de la commissions extra-municipale patrimoine : 1^{er} semestre 2022 — Commande et lancement des travaux : 2^{ème} semestre 2022 — Finalisation aménagement : Fin 2022
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution de la fréquentation (quantitatif) et des usages des lieux (qualitatif)</p> <p>Satisfaction des usagers (qualitatif)</p>

Annexe 3



Etat des lieux territorial et écologique de la CC du Frontonnais

Introduction

Répondre aux objectifs de relance, cohésion et transition écologique du territoire : tel est l'objectif poursuivi avec la signature du CRTE (Contrat de Relance et Transition Écologique) entre l'Etat et la Communauté de Communes du Frontonnais.

Dans le cadre de la poursuite de ce contrat, la première étape nécessaire est celle de l'élaboration d'un **état des lieux territorial et écologique**. Ce document, à destination des élus, permettra de les renseigner précisément sur la situation du territoire afin de mieux les aiguiller dans le choix et la hiérarchisation des actions à décliner.

Ce diagnostic repose sur une recherche bibliographique réalisée en collaboration avec de nombreux agents de la CC du Frontonnais ainsi que des acteurs publics ou particuliers. Il mobilise aussi des informations disponibles sur les plateformes en ligne des agences publiques : Observatoire des Territoires ANCT, Portail Interministériel de la Connaissance du Territoire en Occitanie (Picto stat), Terristory (AREC Occitanie).

Le document suivant présente successivement certains indicateurs sélectionnés et jugés pertinents dans l'élaboration des CRTE :

Table des matières

Introduction	2
I. Etat des lieux territorial	5
Démographie.....	5
Evolution de la population.....	5
Ménages.....	8
Education et formation	10
Habitat	11
Typologie de l'habitat.....	11
Vacance des logements.....	12
Ancienneté du parc des logements.....	12
Statut d'occupation	13
Entreprises.....	15
Emploi.....	15
Foncier économique	17
Services publics et au public	19
Administration	19
Offre scolaire et à l'enfance-jeunesse.....	19
Santé et solidarité	20
Sécurité.....	21
Equipements sportifs et culturels	21
Tourisme	23
II. Etat des lieux écologique	26
Mobilité	26
Infrastructures et services.....	26
Transport public.....	26
Automobile.....	27
Mobilité douce.....	27
Energie et climat	28
Le parc immobilier	28
Production territoriale.....	29
Entreprises RGE.....	30
Traitement des déchets et économie circulaire	31
Tonnage de déchets produits par le territoire	31
Etat des équipements de tri au regard des normes	31
Existence de tri à la source des biodéchets de restauration collective et pour des logements collectifs	31
Taux de tri-sélectif par filière.....	32
Agriculture et alimentation locale	33

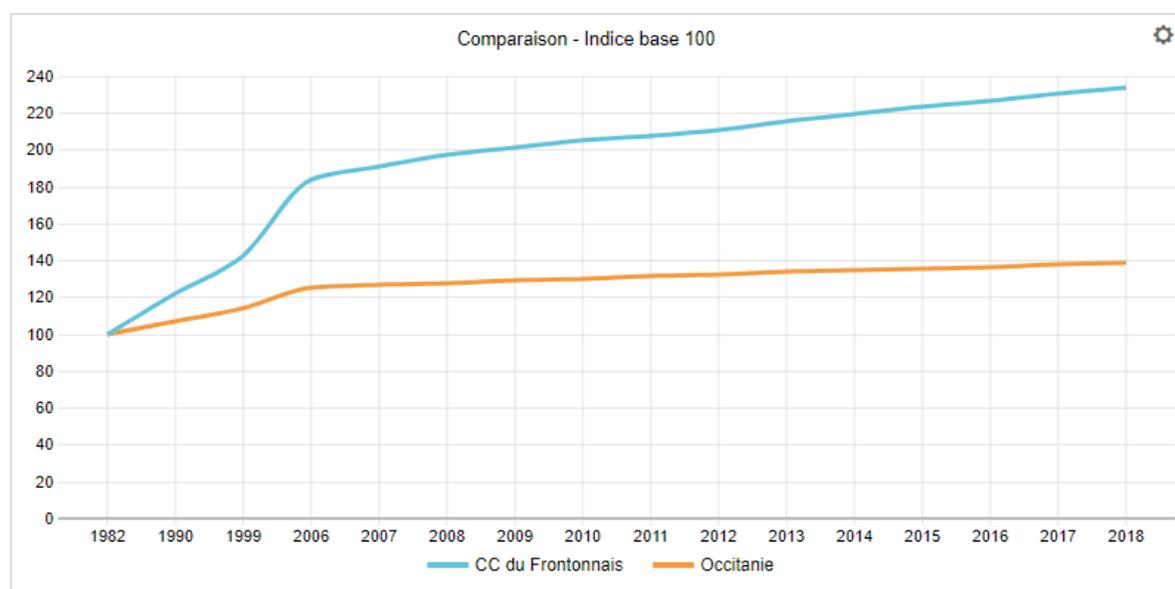
Surfaces agricoles du territoire	33
Agriculture biologique	34
Viticulture	34
Aires protégées.....	35
Cours d'eau	36
Labels	36
Atlas des paysages de la Haute-Garonne	37
Eau et assainissement.....	40

I. Etat des lieux territorial

Démographie

Evolution de la population

↳ En 2018, la Communauté de Communes du Frontonnais comptait **26 724 habitants**, soit **1,9 %** de la population en Haute-Garonne.

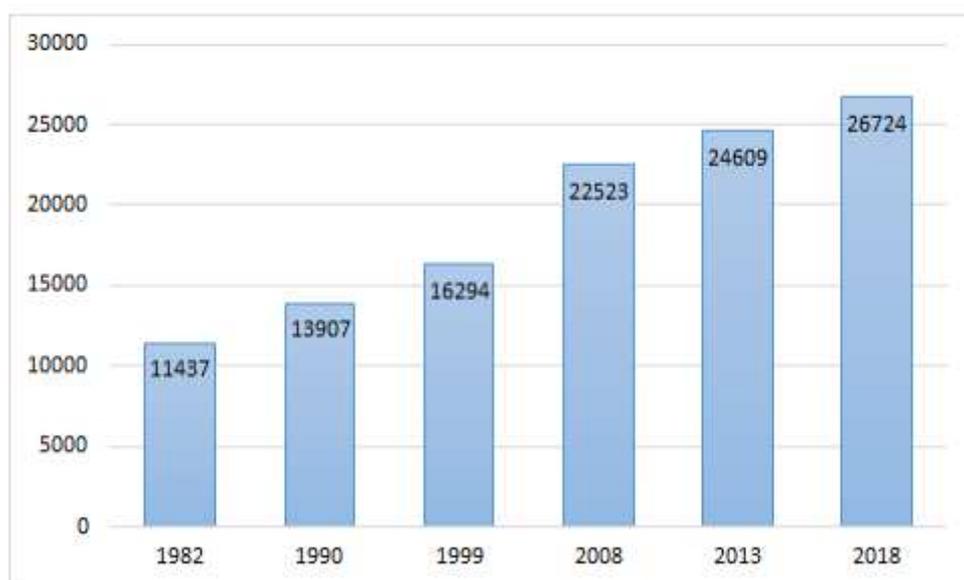


Evolution démographique de la CCF et de la région Occitanie (1982-2018)

Source : INSEE 2018

↳ **Le rythme de croissance démographique du Frontonnais pendant les quatre dernières décennies est nettement supérieur à celui enregistré sur l'ensemble de la région Occitanie.** Entraînée par la dynamique du Nord toulousain, entre 2013 et 2018, la population du Frontonnais a enregistré une augmentation annuelle de **1,66%**.

Evolution démographique du territoire de la CCF (1982-2018)



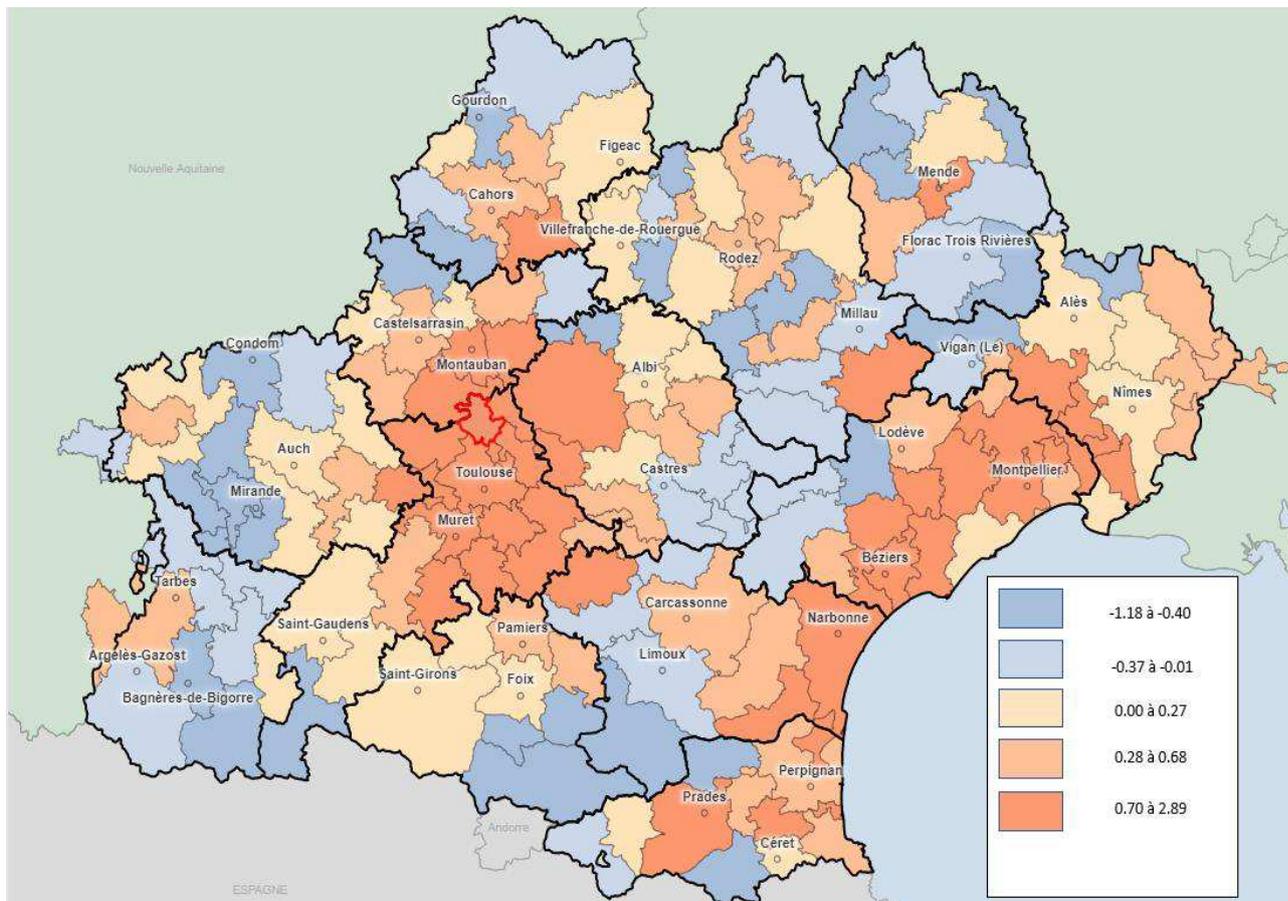
Source : Diagnostic Territorial Partagé CTG CCF

↳ Les communes ayant enregistré la croissance démographique la plus marquée sont Cépet, Castelnaud d'Estrétefonds, Bouloc et Fronton.

Détail de l'évolution démographique par communes (2013-2018)

Communes	Population 2013	Population 2018	Evolution annuelle moyenne du nombre d'habitants entre 2013 et 2018 (en %)	Evolution effective du nombre d'habitants entre 2013 et 2018
Bouloc	4 323	4 689	1,6	+366
Castelnaud d'Estrétefonds	5 912	6 468	1,8	+556
Cépet	1 679	2 003	3,6	+324
Fronton	5 736	6 166	1,5	+430
Gargas	676	691	0,4	+15
Saint Rustice	457	448	-0,4	-9
Saint Sauveur	1 789	1 768	-0,2	-21
Vacquières	1 339	1 310	-0,4	-29
Villaudric	1 434	1 557	1,7	+123
Villeneuve-Lès-Bouloc	1 264	1 624	5,1	+360
Total CCF	24 609	26 724	1,7	+2 115

Source : INSEE 2018



Evolution de la population en moyenne annuelle 2013 - 2018 (%)

Source : Insee RP 2018

Structure de la population						
	Part des 0-14 ans	Part des 15-29 ans	Part des 30-44 ans	Part des 45-59 ans	Part des 60-74 ans	Part des 75 et plus
2008	22,8%	14,8 %	26%	19,2%	10,8%	6,4%
2013	22,7%	14,3%	24,3%	20,1%	12,1%	6,5%
2018	21,5%	14,8%	21,8%	22,1%	13,3%	7%

↳ A l'instar de la tendance nationale, le Frontonnais enregistre un **vieillissement de la population sur 10 ans**.

- La part des 30-44 ans a diminué de 4,2 points sur la période 2008-2018 tandis qu'elle a augmenté de presque 3 points chez les 45-59 ans et de 2,5 points chez les 60-74 ans.
- Si la **part des personnes âgées de 75 et plus** reste inférieure aux valeurs nationales, le taux d'évolution annuelle est supérieur au taux national.

	Part* des 75 ans et +	Taux d'évolution annuelle 2013-2018**	Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées	Places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées	
				Ensemble	Autonomie
CCF	7,00%	3,27%	13,60%	312	80
Bouloc	5,50%	3,42%	0	0	0
Castelnau d'Estrétefonds	5,30%	4,51%	18,10%	70	0
Cépet	10,80%	3,69%	52,50%	120	0
Gargas	4,80%	-0,32%	0	0	0
Fronton	8,90%	1,87%	14,20%	122	80
Saint Rustice	7,10%	3,63%	0	0	0
Saint Sauveur	7,90%	5,73%	0	0	0
Vacquiers	7,60%	-1,28%	0	0	0
Villaudric	6,60%	4,13%	0	0	0
Villeneuve-lès-Bouloc	5,80%	9,30%	0	0	0
* Part au niveau national 9,3%					
** Taux annuel au niveau national 0,82%					
Source : Observatoire des Territoires ANCT					

→ Toutefois, comparée à la population du département, **la population du Frontonnais est relativement jeune** :

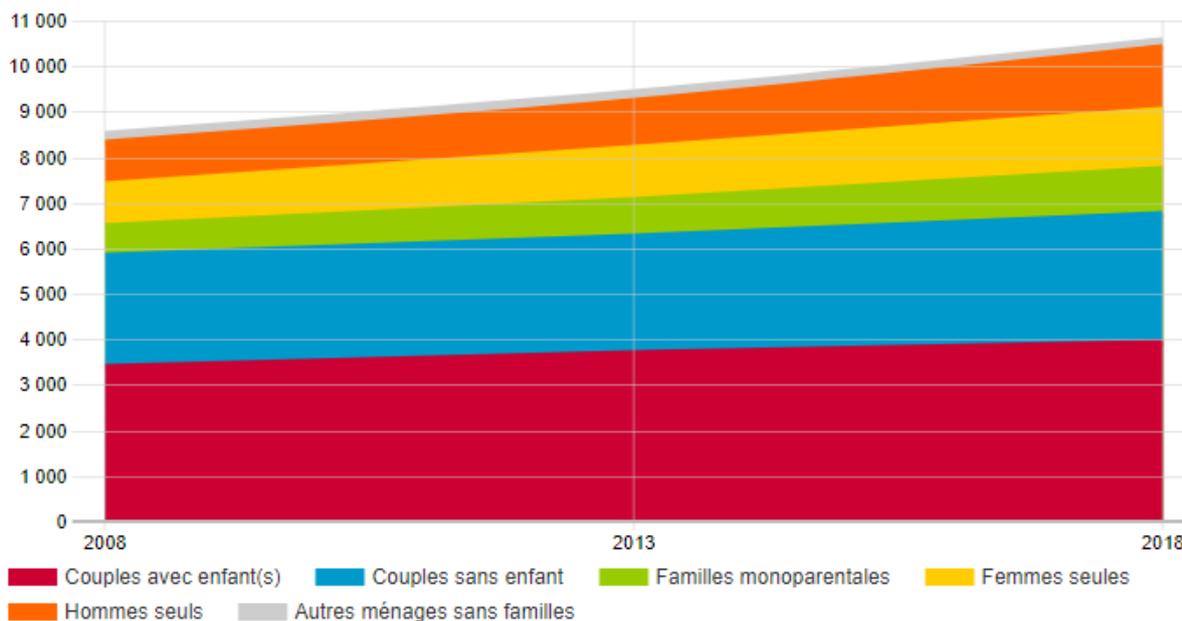
- La **part des moins de 15 ans, 21,5%** (2018) est supérieure aux valeurs nationales (18%)
- L'**indice de jeunesse** (rapport entre les personnes de moins de 20 ans et les personnes de 60 ans et plus) est de **1,46** (2017) contre **1,13** dans la Haute-Garonne.

Ménages

→ La **taille moyenne des ménages** se maintient aux alentours de **2,5** entre 2008 et 2018, moyenne supérieure aux valeurs d'Occitanie.

→ **Composition des ménages** : sur la décennie 2008-2013, les ménages du Frontonnais ont enregistré des tendances différentes en fonction de leur composition :

- La part des ménages composés d'une **seule personne** (22% à 25%) et celle des **familles monoparentales** (7,8% à 9,5%) a augmenté. Point notable, **le nombre de familles monoparentales a été multiplié par 1,5 sur la période.**
- **La part des couples avec enfants a légèrement diminué**, passant de 40% des ménages en 2008 à 37% en 2018 tandis que la part des couples sans enfants a suivi la même trajectoire (29% à 27%). La part des "*Autres ménages sans familles*" a elle aussi baissé légèrement (2% à 1,5%).



Composition des ménages

Source INSEE RP

→ La **médiane du revenu disponible des ménages** du Frontonnais, **23 990 €**, est plus élevée que les valeurs de l'aire d'attraction de Toulouse (23 250 €) et du département (23 140 €). Les disparités internes entre les communes sont significatives :

Bouloc	25 470 €
Castelnau d'Estrétefonds	23 730 €
Cépet	24 220 €
Gargas	25 670 €
Fronton	23 010 €
Saint Rustice	25 120 €
Saint Sauveur	24 890 €
Vacquiers	24 840 €
Villaudric	22 280 €
Villeneuve-lès-Bouloc	24 910 €

Source : Observatoire des Territoires, ANCT, 2018

NOTE : La **médiane du revenu disponible** correspond au niveau au-dessous duquel se situent 50 % de ces revenus. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, **on déduit les impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les **prélèvements sociaux** (CSG, CRDS).

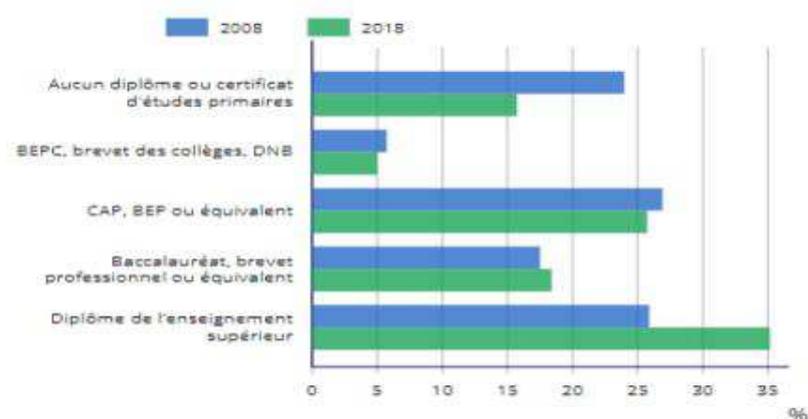
Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé **niveau de vie**, est le revenu disponible par équivalent adulte. Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie). Les Unité de Consommation (UC) sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage

et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Education et formation

→ Le niveau de diplômes de la population du Frontonnais a enregistré une progression nette durant les dix dernières années : en 2018, **35% de la population non scolarisée de plus de 15 ans était titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur**, contre **25%** dix années plus tôt.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (2018)



Source : INSEE 2018

Le Frontonnais préserve son attractivité, continuant à accueillir des populations. La part importante des jeunes, la part grandissante des familles monoparentales, de même que celle des personnes âgées met en exergue le besoin de consolider l'offre éducative, associative, d'aide à la personne et de santé proposée aux habitants.

Habitat

Typologie de l'habitat

Indicateurs	CC du Frontonnais		Haute Garonne	
	2008	2018	2008	2018
Nombre total de logements	9 103	11 548	602 534	728 249
Part des logements individuels (%)	85	83,3	53,1	50,2
Part des logements collectifs (%)	15	16,7	46,9	49,8
Part des logements en résidences principales (%)	93,5	91,6	90,4	88,3
Part des résidences secondaires (%)	1,3	1,3	3,7	4,4
Part des logements vacants (%)	5,2	7	5,9	7,3

Source : INSEE 2018

↳ Corollaire de la hausse démographique, le nombre total de logements dans le Frontonnais a augmenté de **26%** sur 10 ans, comparé à une augmentation au niveau de département de **5 points inférieure**.

↳ Les **résidences principales** représentent la quasi-totalité du parc de logements, soit 10 584 logements dont environ les $\frac{3}{4}$ sont occupés par un propriétaire, tandis que la moyenne nationale atteint les 60%.

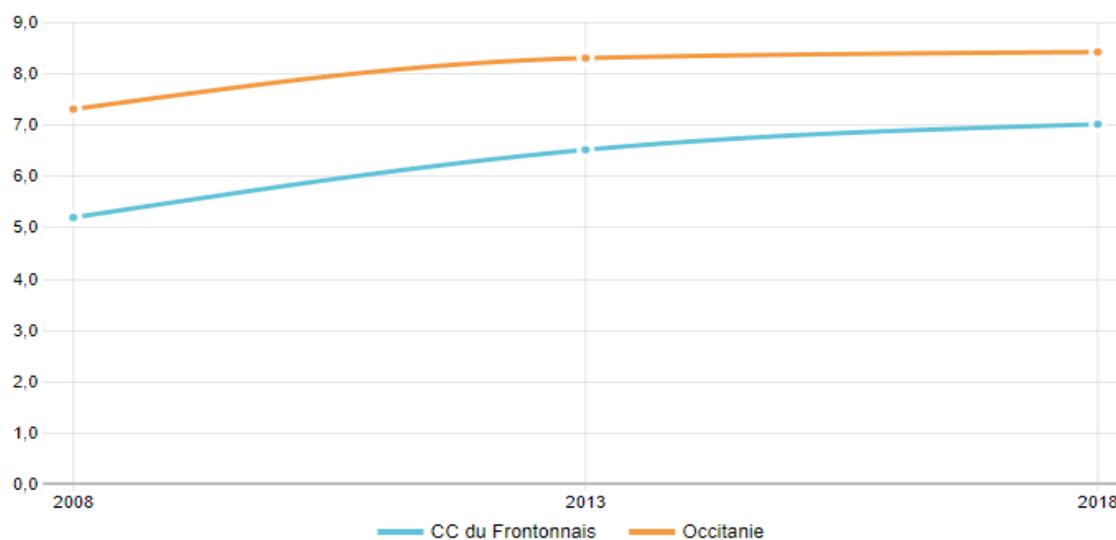
↳ **84%** de ces logements sont des **maisons**, contre 63% en Occitanie. Cette proportion est stable sur la période 2008-2018.

↳ Dominent les **grands logements** : 75% des maisons ont 4 pièces et plus, les petits logements (1-2 pièces) ne représentant que **9%** du parc.

Vacance des logements

↳ Le **taux de vacance des logements** dans le Frontonnais était en 2018 de **7%**, soit 812 logements sur les 11 548 de l'EPCI, un point en dessous de la moyenne nationale et à la limite supérieure du **taux raisonnable** de 5 à 7%. **Le taux de vacance de la CCF est néanmoins en augmentation depuis 2008**, suivant une courbe analogue à celle de la région.

NOTE : Le **taux dit raisonnable** correspond à la part des logements pouvant être mis à disposition afin d'assurer la fluidité du marché. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autres, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.

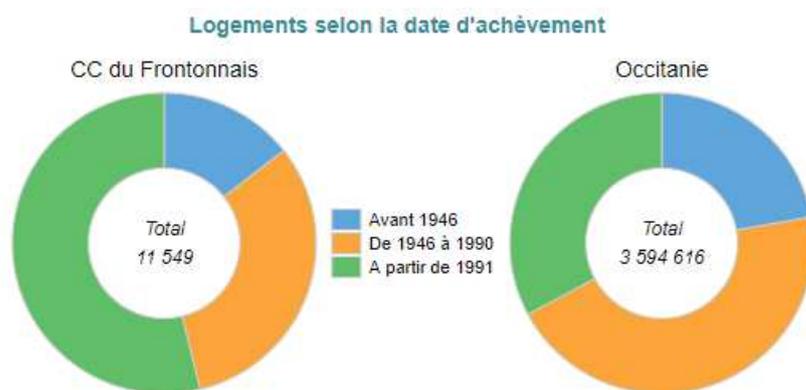


Part des logements vacants

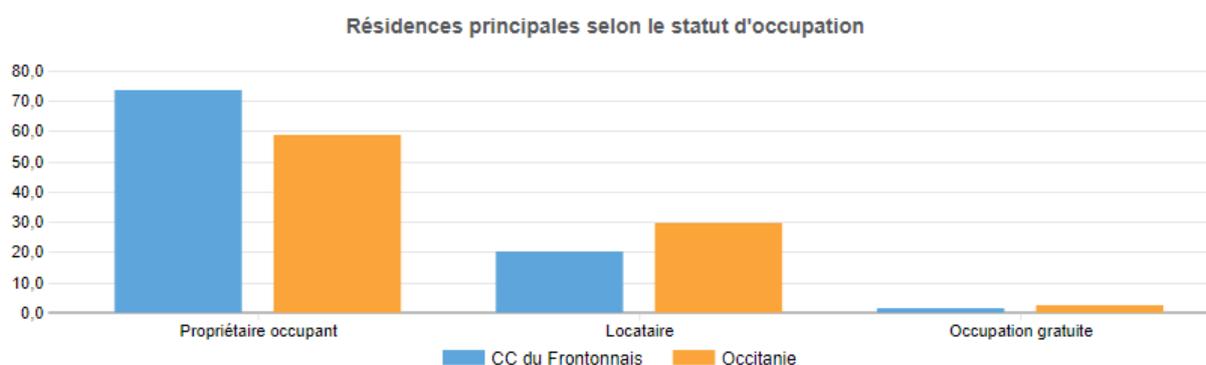
Source INSEE-RP

Ancienneté du parc des logements

↳ Le parc des logements du Frontonnais est **globalement plus récent que le parc régional** : 53% des logements ont moins de 30 ans, contre un tiers en Occitanie.



Statut d'occupation



↳ Les **7 788 propriétaires occupants** enregistrés sur le territoire de la CCF en 2018 sont repartis comme il suit :

- 73,6% des résidences principales sont occupées par les **propriétaires contre 57,5% au niveau national**
- 20,2% des résidences principales sont occupées par les **locataires**
- 1,7% des résidences principales sont occupées **gratuitement**
- 4,5% des résidences principales sont occupées par des **locataires HLM**

↳ Ces données ne doivent pas occulter certaines difficultés rencontrées sur le territoire. Ainsi, selon les données fournies par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), les copropriétés considérées comme **fragiles** au regard de leur impayés représentent **35%** de l'ensemble des copropriétés, particulièrement celles de petite taille ou moyenne.

Si ces données du logement sont globalement positives et viennent consolider celles relatives à la croissance démographique, elles mettent en exergue aussi le phénomène très sensible de l'artificialisation du territoire (v. diagnostic écologique). Vu les tendances à l'œuvre, les objectifs de relance et de cohésion des territoires gagnent encore davantage d'importance.

Economie

↳ Le **Pôle développement économique** de la CC du Frontonnais regroupe depuis 2020 l'accompagnement aux entreprises (DevEco) et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion (Pôle social).

Entreprises

↳ Le **tissu économique** est composé majoritairement de très petites entreprises (0 et moins de 10 salariés), notamment dans les secteurs de la **construction** et des **transports**. La dynamique des entreprises demeure positive, sachant que les tableaux ci-dessous ne rendent pas compte des effets de la crise sanitaire.

Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés 2019		
Ensemble	2541	100%
0 ou inconnu	1857	73,08%
1 à 9 salariés	537	21,13%
10 à 19 salariés	74	2,91%
20 à 49 salariés	41	1,61%
50 à 99 salariés	19	0,75%
100 à 249 salariés	10	0,39%
250 salariés et plus	3	0,12%

Nombre d'entreprises par secteurs d'activité	2019		Créées en 2019
Ensemble	2098	100%	345
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	271	12,92%	43
Industrie	122	5,82%	18
Construction	445	21,21%	41
Commerce, transport, hébergement et restauration	566	26,98%	92
Information et communication	54	2,57%	12
Activités financières et assurance	60	2,86%	11
Activités immobilières	76	3,62%	5
Activités scientifiques & techniques, services administratifs	336	16,02%	72
Autres activités de services	168	8,01%	51

Source : Observatoire des Territoires ANCT

Emploi

↳ Les professions les plus représentés sont les **professions intermédiaires (28%)**, les **employés (24%)** et les **cadres et professions intellectuelles (19,5%)**.

↳ Le **taux d'activité** (le rapport entre la population active et la population en âge de travailler) pour la CC du Frontonnais est de :

- 79,7% pour les **15-64 ans**, contre **74,1%** au niveau national ;
- 39% pour les **15-24 ans**, contre **40,2%** au niveau national.

Source : INSEE 2018, Observatoire des Territoires, ANCT

Effectifs et structure de la population active occupée

	Nombre		%	
	CC du Frontonnais	Occitanie	CC du Frontonnais	Occitanie
Agriculteurs exploitants	101	57 865	0,8	2,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1 139	194 696	9,1	8,6
Cadres, professions intellectuelles	2 435	389 851	19,5	17,2
Professions intermédiaires	3 538	600 244	28,3	26,4
Employés	2 947	633 453	23,6	27,9
Ouvriers	2 332	395 083	18,7	17,4
Total	12 494	2 271 193	100,0	100,0

⇒ Le **taux de chômage** reste relativement stable sur le territoire et nettement inférieur aux valeurs départementales.

Chômage des 15-64 ans (au sens du recensement)

Années	CCF		Haute-Garonne	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
2008	857	7,6 %	63 907	10,6 %
2013	1 079	8,7 %	83 288	12,8 %
2018	1 137	8,4 %	85 075	12,4 %

Source : INSEE

Source : Diagnostic Territorial Partagé CTG CCF

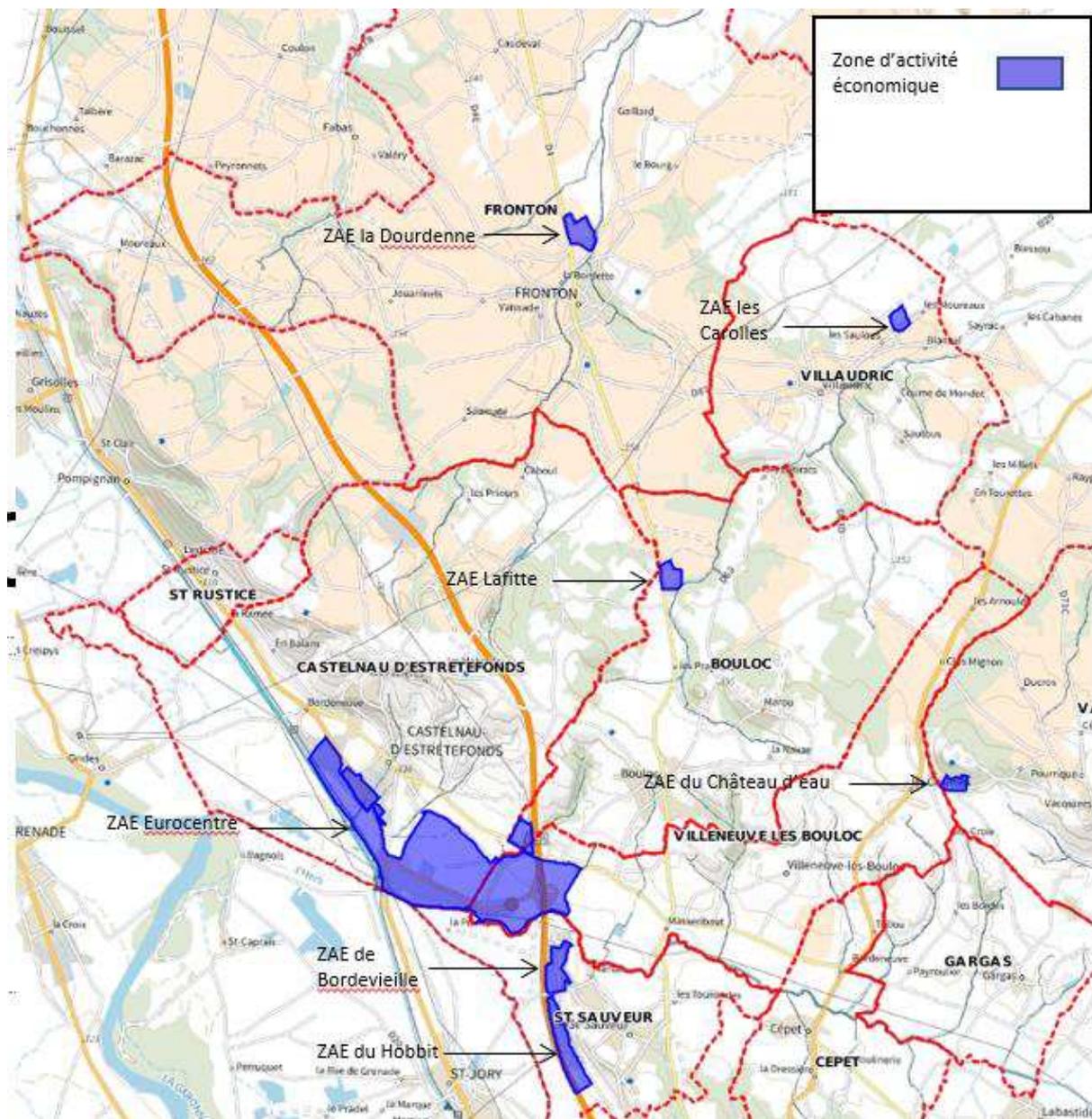
Foncier économique

→ La CC du Frontonnais accueille plusieurs zones d'activité économique, dont la plus importante est **Eurocentre**, plateforme multimodale de transport et logistique, étendue sur 300 ha, situés sur les communes de Castelnau d'Estrétefonds et Villeneuve les Bouloc, constitués en zone d'aménagement concerté (ZAC) géré par le syndicat Eurocentre ; elle accueille plus de 150 entreprises.

Le foncier économique totalise plus de 440 ha :

	ZAE	Superficie
1	Pôle Logistique Eurocentre	292 ha
2	ZAE Camp Del Rey	12,8 ha
3	ZAE de la Gare	14,3 ha
4	ZAE Zone RD820	15 ha
5	ZAE Pythagore	13 ha
6	ZAE Laffite	14,8 ha
7	ZAE Les Péliésières	2 ha
8	ZAE LA Dourdenne	22,8 ha
9	ZAE de Bordevieille	16,3 ha
10	ZAE du l'Hobit	26,9 ha
11	ZAE du Château d'Eau	6,1 ha
12	ZAE Les Carolles	6,4 ha
TOTAL		442,4 ha

Source : Diagnostic en vue de l'élaboration du Schéma de développement économique de la CC du Frontonnais, Groupe ELAN, Juin 2020



Zone d'Activité Économique sur le territoire Frontonnais

Source : Pôle DévEco CCF et [Atlas des parcs d'activités](#), AUAT et CCI de la Haute-Garonne

Services publics et au public

Administration

→ Une palette relativement variée des services publics et au public est proposée aux habitants du Frontonnais :

- Point de traitement de **demandes de CNI et Passeports** (Fronton)
- Accompagnement à l'accès aux services dématérialisés (**Conseiller numérique**), service communautaire itinérant
- **Maison France Service** (en cours de labélisation à Castelnau d'Estrétefonds)
- **CCAS : Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds-Villeneuve-lès-bouloc et Fronton**
- **Pôle Social de la CC du Frontonnais** (portage des repas, transport à la demande)
- **Centre des Impôts** (Fronton)
- **La Poste** (Fronton)
- **Maison des Solidarités** (Bouloc, permanences à Castelnau d'Estrétefonds et Fronton)
- Antenne **CAF** (Bouloc)
- Antenne **Mission locale** (Fronton)
- Permanences assistance juridique (CD31)

S'y ajoutent des services au public :

- **Services bancaires** (Fronton)

Offre scolaire et à l'enfance-jeunesse

→ La CC du Frontonnais accueille un **parcours éducatif complet** de premier et second degré, totalisant à la rentrée 2020 4825 élèves.

	Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas	Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	VLB
Ecoles maternelles	1 171 élèves	1 131 élèves	1 244 élèves	2 207 élèves	1 47 élèves	1 43 élèves	1 182 élèves	1 53 élèves	1 118 élèves	1 231 élèves
Ecoles élémentaires	1 326 élèves	2 + 1 575 + 168 élèves		2 420 élèves				1 89 élèves		
Collège				Alain Savary 797 élèves						
Lycée				Pierre Bourdieu 1023 élèves						

Source : Académie de Toulouse

Les **services d'inspection du 1^{er} degré de la circonscription 23 de l'Académie de Toulouse** se trouvent à Fronton.

↳ Ce parcours scolaire est complété par une palette de services communaux et intercommunaux à la **petite enfance**, à l'**enfance** et à la **jeunesse** :

- Services à la **petite enfance** (communautaires)

Service	Commune	Capacité
Crèches multi-accueil	Bouloc	22 places
	Castelnau d'Estrétefonds	50 places
	Fronton	40 places
RAM-LAEP	Bouloc	
	Castelnau d'Estrétefonds	
	Fronton	
	Itinérant	

- Services à l'**enfance** (compétence municipale)
- Services à la **jeunesse** (communautaire)

CAJ	Bouloc
	Castelnau d'Estrétefonds
	Fronton
	Villaudric

Santé et solidarité

↳ L'**offre de santé dans le Frontonnais** est relativement diversifiée, mais certaines spécialités importantes (dermatologie, gynécologie, pédiatrie) font défaut.

Nombre de médecins en 2020	
Médecins généralistes libéraux	24
Psychiatres libéraux	0
Sage-femmes libérales	4
Radiologues libéraux	0
Ophtalmologues libéraux	6
Nombre de pneumologues libéraux	1
Pédiatres libéraux	0
Oto-rhino-laryngologues libéraux	1
Infirmiers libéraux	43
Gastro-entérologues libéraux	1
Dermatologues libéraux	0
Chirurgiens-dentistes libéraux	16
Cardiologues libéraux	1
Gynécologues libéraux	0

Source : Observatoire des Territoires, ANCT

↳ L'**accessibilité potentielle localisée** (APL) du Frontonnais est de **3,8** consultations par an et par habitant, comparable au niveau national (**3,6**), mais inférieure à la Métropole toulousaine (**4,6**) (**Source** : Observatoire des Territoires, ANCT)

NOTE : L'**APL** est un indicateur local calculé à l'échelle communale, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. L'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

↳ L'**offre de santé** est étoffée par la présence du **Centre médico psychologique d'accueil thérapeutique à temps partiel** (CMPATTP), d'une palette diversifiée **d'offres paramédicale et de soins** (infirmiers, orthophonistes, opticiens, ostéopathes, podologues, chiropracteurs etc.) et de **5 pharmacies** à Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Cépet, et Fronton.

↳ L'**offre de soins pour les seniors** est constituée de :

- L'EHPAD de Castelnau d'Estrétefonds : Résidence Notre Dame du Bon Accueil (70 lits)
- L'EHPAD Castel Girou de Cépet (80 places)
- L'EHPAD Saint Joseph (40 lits) et le foyer Mas des Orangers (80 places) de Fronton

Sécurité

↳ Dans le périmètre de la CC du Frontonnais :

- La **COB de gendarmerie de Fronton**
- Le **Service départemental d'incendie et de secours** (SDIS) à Fronton

S'y ajoutent les effectifs des polices municipales.

Equipements sportifs et culturels

↳ L'**offre d'équipements sportifs du Frontonnais est étoffée** comme en témoigne le nombre d'équipements pour 10 000 habitants), supérieur aux valeurs nationales pour la gamme de proximité (19,23) et intermédiaire (5,04).

Equipements sportifs pour 10000 habitants	Gamme proximité	Gamme intermédiaire (Salles de sport spécialisés)	Gamme supérieure (Cinéma, théâtre)
CCF	22,45	7,86	0,75
Bouloc	12,80	4,27	2,13
Castelnau d'Estrétefonds	10,82	10,82	0
Cépet	29,96	4,99	0
Gargas	57,89	0	0
Fronton	22,71	11,35	1,62
Saint Rustice	44,64	0	0
Saint Sauveur	28,28	5,66	0
Vacquières	45,80	15,27	0
Villaudric	38,54	0	0
Villeneuve-lès-Bouloc	24,63	6,16	0

Source : Observatoire des Territoires ANCT

↳ Le Frontonnais compte **144 équipements sportifs** dont 30% ont été mis en service depuis 2005 et dont la palette est variée, à l'exception notable des piscines.

↳ Cette offre correspond au profil familial de la population frontonnaise dont le **taux de pratique sportive de 26,4** (nombre de licenciés pour 100 habitants) est supérieur aux valeurs nationales de 22,1. Ceci est nettement plus valide dans le cas des **15-29 ans** dont le taux de pratique sportive s'élève à **45,7 pour 100 habitants** de la même catégorie d'âge contre seulement 29,6 au niveau national.

↳ **L'offre culturelle** du Frontonnais est notamment centrée sur la lecture et la musique, grâce à **l'Ecole intercommunale de Musique**. La présence du **Cinéma de Fronton** constitue un atout important d'attractivité territoriale.

	Cinéma	Médiathèque	Ludothèque
Bouloc		■	
Castelnau d'Estrétefonds		■	
Fronton	■	■	■
Villaudric		■	
Villeneuve-lès-Bouloc		■	

L'accueil de nouvelles populations exige d'adapter et redimensionner constamment l'offre d'infrastructures et de services.

Tourisme

↳ Situé entre Toulouse au sud et Montauban au nord, le territoire de la CCF offre une variété de territoires allant de **villes en expansion** à des **espaces agricoles et viticoles**.

↳ Le **vignoble de Fronton**, Appellation d'Origine Contrôlée (AOP) depuis 1975, qui regroupe 36 domaines sur 2400 ha, est un marqueur identitaire fort et fait la fierté des habitants. Les vins de Fronton remportent systématiquement des distinctions lors des compétitions internationales organisées en France et à l'étranger et leur visibilité nationale et internationale est en constante hausse.

↳ L'**Office de Tourisme du Vignoble de Fronton**, de concert avec le **Syndicat des Vins de Fronton**, a reçu en 2019 le label « **Vignobles et Découvertes** » qui augmente considérablement son exposition sur le marché de l'œnotourisme et l'incite à diversifier l'offre touristique et de loisirs.

↳ L'**Office de Tourisme du Vignoble de Fronton** propose **10 circuits de randonnée labélisés**, de difficulté variable afin de découvrir les paysages et la flore du Frontonnais et organise chaque année des animations thématiques comme le Mois de la Rando en octobre.

Deux randonnées sont labélisées vitirandos : à Fronton, un parcours propose des portraits de vigneron et à Vacquiers l'itinéraire est jalonné de bornes olfactives pour découvrir et reconnaître les arômes des vins de Fronton.

↳ L'**offre d'hébergement du Frontonnais** demeure faible, avec 5 hébergements collectifs touristiques, 35 emplacements de campings et 152 chambres d'hôtels.

↳ L'**indicateur d'intensité touristique** de la CCF est de **7%** en 2021, nettement inférieur aux valeurs régionales qui approchent les **70%** (littoral compris).

NOTE : Calculé comme rapport entre le nombre de lits touristiques des communes, dans les hébergements collectifs touristiques et les résidences secondaires et leur population résidente à l'année, cet indicateur mesure la pression touristique en quantifiant la multiplication théorique de la population en période d'afflux touristique. Un taux d'intensité touristique égal à 100% signifie que le territoire dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalant à la population permanente, et est donc susceptible de doubler sa population.

Capacités communales d'hébergement touristique

	Bouloc	Castel- nau	Cépet	Fronton	Gargas	Saint- Rustice	Saint- Sauveur	Vacquiers	Villaudric	VLB
Hôtels en 2021	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôtels non classés	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôtels classés 1*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôtels classés 2*	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôtels classés 3*	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôtels classés 4*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôtels classés 5*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chambres dans hôtels en 2021	0	152	0	0	0	0	0	0	0	0
Chambres dans hôtels non classés	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0
Chambres dans hôtels 1*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chambres dans hôtels 2*	0	75	0	0	0	0	0	0	0	0
Chambres dans hôtels 3*	0	65	0	0	0	0	0	0	0	0
Campings en 2021	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Campings non classés en 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Campings classés 1*	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Emplacements de camping	0	0	0	0	0	0	35	0	0	0
Emplacements camping non classés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplacements camping 1*	0	0	0	0	0	0	35	0	0	0
Emplacements loués à l'année en 2021	0	0	0	0	0	0	32	0	0	0
Emplacements loués à l'année campings non classés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplacements loués à l'année campings 1*	0	0	0	0	0	0	32	0	0	0
Emplacements offerts clientèle de passage dans campings en 2021	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
Emplacements offerts clientèle de passage campings 1*	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
Villages vacances en 2021	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Unités d'hébergements dans Villages vacances en 2021	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0
Lits dans Villages vacances en 2021	0	0	0	45	0	0	0	0	0	0
Résidences de tourisme en 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : INSEE 2021

Le Frontonnais souhaite renforcer son attractivité touristique ciblant notamment le tourisme familial et l'œnotourisme. Le tourisme sur le territoire de la CCF s'organise essentiellement autour du vignoble. La capacité d'accueil du territoire est faible, concentrée sur la zone Eurocentre, et ne réponds pas aux ambitions du territoire.

II. Etat des lieux écologique

Mobilité

↳ Le Frontonnais se situe sur l'**axe Montauban-Toulouse**, identifié par l'Observatoire Régional des Transports Occitanie le principal corridor pour les navettes domicile-travail (10 641 navetteurs), devant le corridor Sète-Montpellier (10 510 navetteurs). Entre 2011 et 2016, le corridor Montauban-Toulouse a connu une augmentation significative d'environ 15% des navetteurs comparée à la hausse de 3,6% du corridor Sète-Montpellier.

Infrastructures et services

↳ La **voirie communautaire dans le périmètre de la CC du Frontonnais** totalise :

- 234 327 km de voirie communale dont 195 270 km à caractère de chemin et 39 057 km à caractère de rue ;
- 99 975 km voirie rurale ;
- 96 805 km places et aire de stationnement ;
- 4 965 piétonnier et piste cyclable.

↳ Les principales **infrastructures de mobilité** dans le périmètre de la CC du Frontonnais :

- Ferroviaire : la **Gare de Castelnaud d'Estrétefonds** : située ligne Bordeaux – St. Jean – Sète Ville), 208 341 voyageurs en 2020 ([SNCF](#))
- Autoroutier : l'**échangeur d'Eurocentre** (A62 10.1)

↳ Les services de mobilité dans le périmètre de la CC du Frontonnais

- Réseau liO – Arc-en-Ciel (Région Occitanie, délégation au CD31) : 4 lignes (HOP 301 et 302, 351, 352)
- **Transport scolaire** (Région Occitanie, délégation au CD31)
- **Transport à la demande** (CC du Frontonnais)

Transport public

↳ La **part des transports publics dans les déplacements** est de **3,5%** à la CCF ce qui constitue une moyenne inférieure à celle du département de 10 points. Celle-ci reste néanmoins élevée en comparaison des autres moyennes observées dans les départements limitrophes (2,8% dans le Tarn et Garonne, 1,7% dans le Gers).

↳ Le type de transport privilégié est celui de la **voiture pour les déplacements domicile-travail**. On observe une prépondérance avec **90%** de ce mode de transport utilisé, contre 3,4% des déplacements en transports publics. La moyenne départementale est inférieure de 14 points pour ce qui est de la voiture et de 13,1% pour les transports publics. Les mêmes comparaisons avec les départements limitrophes, évoquées précédemment, se vérifient cependant.

↳ La Communauté de Communes du Frontonnais n'exerce pas le rôle d'AOM (*Autorité Organisatrice de la Mobilité*)

Automobile

→ Plusieurs données concernant le parc automobile doivent être évoquées. Tout d'abord, sur les 3274 véhicules utilitaires légers, 1556 roulent au gazole et sont étiquetés **crit'Air 2, soit 47,5%**. **C'est avec les véhicules au Gazole Crit'Air3 (17,3%) la proportion la plus élevée sur le territoire en 2021. Les ménages propriétaires de ces véhicules seront donc directement affectés à l'horizon de 2024 par les restrictions découlant de la mise en place de la ZFE-m par la Métropole de Toulouse.**

→ On constate une présence très faible des véhicules électriques dans le parc des véhicules utilitaires légers. On en dénombre **moins de 1%** au 1er janvier 2021 selon le ministère de la Transition Écologique, contre une moyenne de 2,2% en France. Concernant les installations électriques, la CCF dénombre 6 points de charge.

→ A ce jour, il n'existe pas de voies réservées au covoiturage. Néanmoins, la CCF envisage la création d'aires de covoiturage à l'horizon de 2026.

Mobilité douce

→ Plus de **22 km** de pistes cyclables et voies vertes sont dessinées sur le Frontonnais. Ce chiffre est supérieur à ceux de certaines Communautés de Communes voisines (Coteaux du Girou, Coteaux Bellevue, Hauts Tolosan etc.) bien que le Val'Aïgo dispose de 10 km de plus.

Les données ci-dessous mettent en exergue une prédominance de la voiture dans les déplacements. Qui plus est, de nombreux ménages risquent d'être affectés par la mise en place à l'horizon de 2024 de la zone à faible émissions (ZFE-m) par la Métropole de Toulouse. Une réflexion sur la valorisation et la facilitation du mode de transport collectif doit être pensée, sachant que les transports produisent la part majoritaire des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire. Cette réflexion doit porter notamment sur les mobilités douces, dont la présence peut être développée sur cet espace.

Energie et climat

Le parc immobilier

→ Seul **16%** des logements de la CCF ont fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique (DPE).

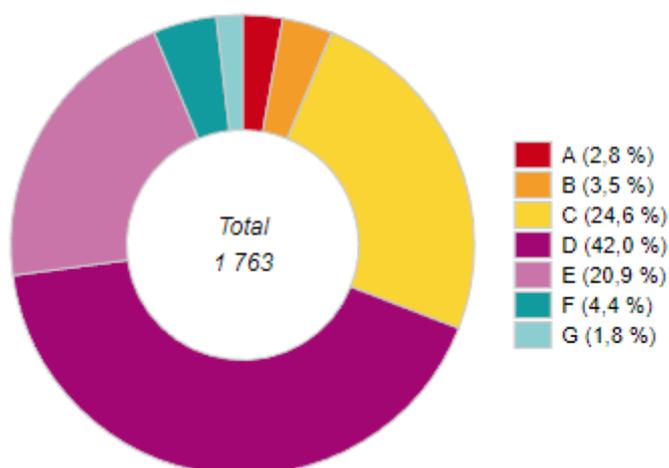
Diagnostics de performance énergétique (DPE)

Indicateurs	CC du Frontonnais	Occitanie
<u>Nombre de DPE exploitables</u>	1 763	383 601
<u>Part des DPE dans le total des logements (%)</u>	16,0	10,9

→ Néanmoins, les données font état d'un parc de logements sur le territoire de la CCF légèrement plus économe en énergie que la moyenne de l'Occitanie. Ainsi, **87,5%** des logements ont une performance énergétique moyenne (C, D, E) contre 84% en Occitanie. 2,8% des logements sont très économes (A) contre 1,8% sur la région. Concernant les passoires énergétiques (c'est à dire les logements les plus énergivores, F et G), le Frontonnais en dispose d'un peu plus de **6%** quand ce taux atteint les 10% en Occitanie.

Répartition des logements par étiquette énergétique

CC du Frontonnais



→ Certaines données récoltées rendent compte aussi d'une dynamique allant vers **plus de rénovation énergétique**. Ainsi, dans le cadre du **PIG** (*Programme d'Intérêt Général visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements*) du Département de la Haute-Garonne, 27 dossiers ont été déposés sur le territoire Frontonnais entre 2018 et 2020.

Etablissement Public de Coopération Intercommunal	Contacts	Dossiers déposés	Taux de réussite
Save au Touch	56	25	45%
Hauts Tolosans	98	31	32%
Frontonnais	58	27	47%
Val d'Aïgo	55	13	24%
Côteaux de Bellevue	47	18	38%
Côteaux du Girou	46	19	41%
Terre d'Agout	15	5	33%
Gascogne Toulousaine	9	4	44%
TOTAL	384	142	37%

Source : PIG ANAH, 2021

→ Sur l'ensemble de la Haute-Garonne, **141 dossiers** ont été déposés pour un montant des travaux Propriétaires Occupants de **2 835 193 euros**, avec plus de **2 188 766 euros** de subventions. Les résultats observés font état d'une réduction d'émission de gaz à effet de serre de 58% notamment.

Production territoriale

→ La production territoriale annuelle des gaz à effet de serre dépasse les 150 500 tonnes équivalent CO2 dont :

- **72% proviennent des transports**
- 14% du secteur résidentiel.
- 8% du tertiaire
- 6% de l'agriculture

→ La production d'énergies renouvelables sur la CCF est le fruit exclusif du **photovoltaïque (50%)** et du **bois énergie (49%)**. Cette production annuelle s'élève aux alentours de 55gigawatt-heure, permettant de couvrir 9% des besoins du territoire (600 gigawatt-heures sont consommés annuellement, Les deux tiers issus des produits pétroliers et le ¼ par l'électricité). Le potentiel de production se situe cependant à 25% des besoins.

→ Une centrale photovoltaïque au sol se trouve à Villeneuve-lès-Bouloc. La consommation annuelle électrique correspond à pas moins de 1440 foyers et ce sont près de **195 tonnes de CO2** qui sont évitées par an.

Entreprises RGE

→ Les données relevées donnent **31 entreprises portant** la mention **RGE** sont recensées sur le territoire. Cette mention est donnée aux entreprises à l'origine de travaux d'amélioration énergétique, d'installations d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable ou d'études concourant à la rénovation énergétique ou à l'installation d'énergies renouvelables. La distribution territoriale des entreprises RGE : RGE non répertoriées à St Rustice, Gargas et Villaudric).

	Nombre d'entreprises RGE
Bouloc	5
Castelnau d'Estrétefonds	10
Cépet	1
Gargas	0
Fronton	6
St-Sauveur	3
Saint Rustice	0
Vacquiers	5
Villaudric	0
Villeneuve les Bouloc	1

Source : ADEME, juin 2021

La rénovation énergétique est un enjeu majeur des prochaines années, que la CCF a enclenché et souhaite poursuivre sur son territoire. Diversifier et augmenter sa production d'énergies renouvelables constitue également une option.

Traitement des déchets et économie circulaire

Tonnage de déchets produits par le territoire

TRAITEMENT DES DÉCHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE CRTE		
TONNAGES DES DÉCHETS PRODUITS PAR LE TERRITOIRE :		
	2020	2021 (6 premiers mois)
Ordures ménagères	6294	3226
Déchets d'emballages	1281	653
Déchets verts PAP	60	23
Déchets verts Bennes	280	164
Verres	826	415
Encombrants	74	35
Textiles	68	Information manquante
Déchets communaux	142	59
Déchets verts	88	36
Encombrants	28	15
Ordures Ménagères	26	9
Déchets PRO (cartons)	63	Information manquante

Etat des équipements de tri au regard des normes

Le centre de tri de Bessières n'est pas dimensionné ni équipé pour recevoir les nouveaux emballages devant être triés selon la loi. Un **nouveau centre de tri** devant être construit à l'horizon 2025, une solution alternative sera mise en place entre 2023 et 2025 pour respecter la réglementation.

Existence de tri à la source des biodéchets de restauration collective et pour des logements collectifs

Le tri à la source des biodéchets est réalisé dans les cantines scolaires de 3 communes (Bouloc, Castelnau et Saint-Sauveur) par la société EASYTRI qui les achemine vers CLERVERT à Bélestat-Lauraguais.

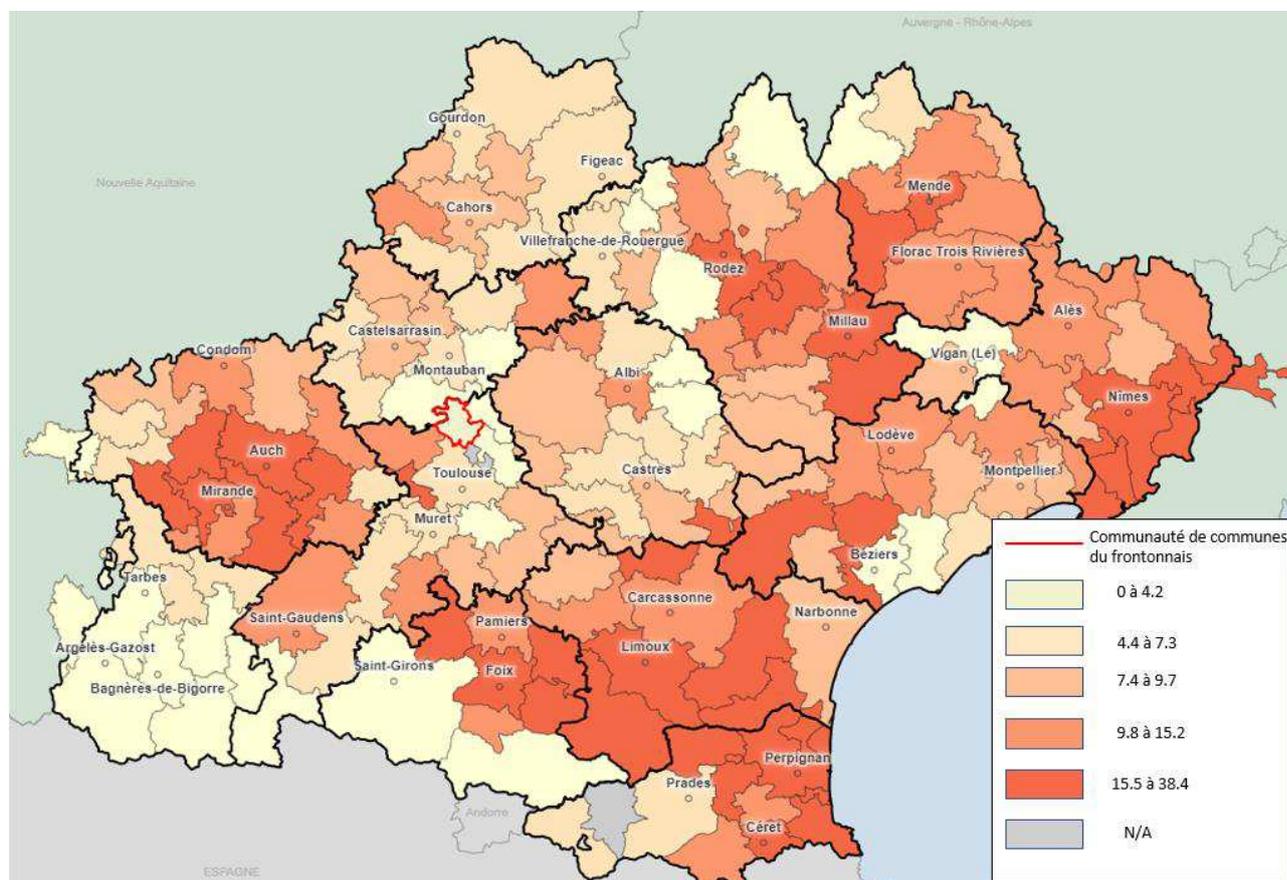
Taux de tri-sélectif par filière

Taux de tri sélectif par filière			
	2020 en T	Taux 2020 en %	2021 (4 mois en T)
Emballages Ménagers Recyclables	190,44	53,64	75,115
Emballages Liquide Alimentaire	9,257	2,61	2,946
Plastiques PEHD	30,626	8,63	10,241
Plastiques PET CLAIR	72,298	20,37	7,523
Plastiques PET FONCE	13,424	3,78	2,725
ACIER	35,269	9,93	8,775
ALU	3,689	1,04	0,106

La question du tri est appréhendée dans le cadre du PCAET, dans lequel s'insère le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ayant pour objet une réduction de ces derniers, ainsi qu'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts.

Agriculture et alimentation locale

Surfaces agricoles du territoire



Part de la Surface Agricole Utilisée (SAU) en Agriculture Biologique (AB)

Source Agreste (%) 2016

→ 209 exploitations agricoles sont recensées sur le territoire du Frontonnais.

→ La surface agricole utilisée (SAU) est supérieure à 7729 ha, dont seulement 217 ha étaient utilisés en agriculture biologique en 2016, soit **2,8%**. Ce taux est comparable aux valeurs des Communautés de Communes limitrophes des Coteaux du Girou (1,8%) et du Val'Aigo (1,5%), mais nettement inférieur aux 12% des Hauts Tolosans. Qui plus est le pourcentage de SAU en AB en Occitanie s'élève à **9,8%**, ce qui illustre une certaine faiblesse du Frontonnais. La part des céréales dans la SAU représente 36%, la part des oléagineux 20% notamment. La part des terres labourables est de 81% alors qu'elle n'atteint pas les 50% en Occitanie.

→ A ce jour il n'y a pas **projet alimentaire global**.

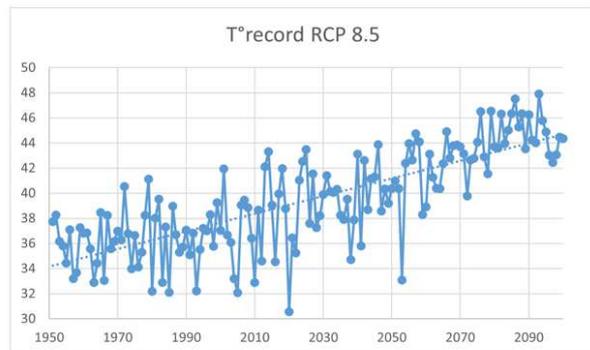
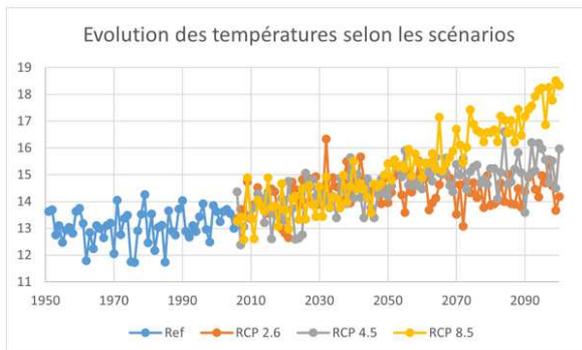
Agriculture biologique

→ Le Frontonnais ne compte que **18 exploitations agricoles biologiques** tandis que la moyenne nationale correspond à **36 exploitations agricoles biologiques par EPCI** (Source Observatoire des Territoires, ANCT 2019)

Viticulture

→ Les vins de Fronton (AOP) font la fierté des habitants et constituent un atout majeur du territoire. L'évolution constante des températures fait de la future production de ces vins un sujet épineux et essentiel.

Les évolutions de température

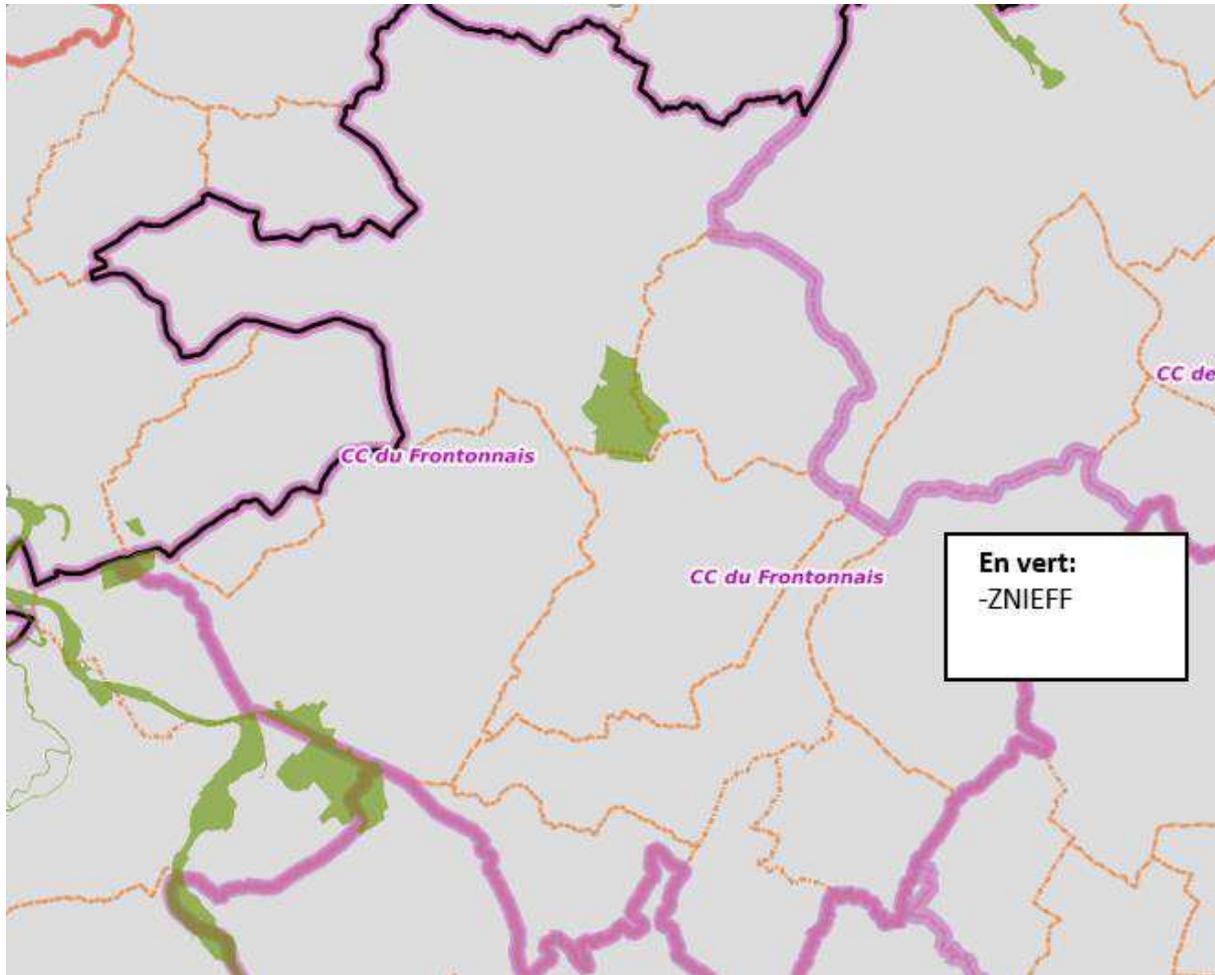


Source : SCOT du Nord Toulousain, 2020

Les baisses de surfaces agricoles disponibles (ce sont ainsi entre 4 et 5 exploitations agricoles qui disparaissent chaque jour en Occitanie selon la Chambre Régionale d'Agriculture en Occitanie) associées à la croissance démographique rendent les questions de l'agriculture et de l'alimentation locale essentielles pour le futur de notre territoire. Ainsi, la question de l'artificialisation des sols est centrale et rentre dans le CRTE.

Actions en matière de biodiversité

Aires protégées



Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sur le territoire Frontonnais

Source Insee, mars 2021

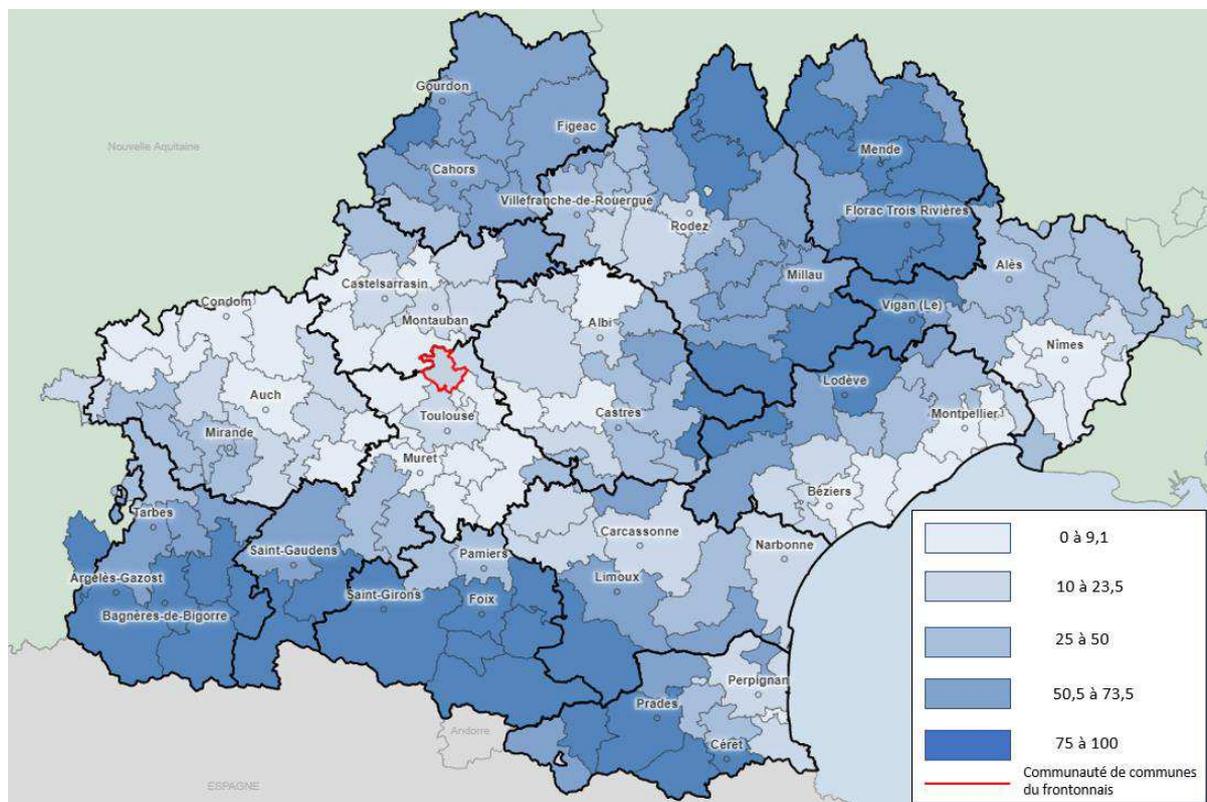
→ Une ZNIEFF est située à côté de Fronton. Les friches et landes du Frontonnais forment un espace favorable à la faune et flore thermophiles

- Faune : la Huppe fasciée, l'Alouette lulu, la Tourterelle des bois et la Pipit rousseline
- Flore : la Linaire de Pélissier, L'Ornithope comprimé et le Sérapias en cœur.

Ces milieux et ces espèces sont en situation très précaires, **invitant une attention toute particulière.**

→ Un Plan de Prévention des Risques Naturels a été mis en place sur l'ensemble du territoire Frontonnais.

Cours d'eau



Proportion des cours d'eau de surface en bon ou très bon état écologique

Source : État des lieux DCE 2019 (%)

→ Les données relevées rendent compte d'un état écologique des eaux de surface de qualité réduite. **Seulement 16% sont dans un bon état écologique**, niveau largement en dessous de la moyenne occitane située à 50%, mais comparable à celui des EPCI proches de Toulouse qui affichent tous un taux inférieur à 20%, parfois même de 0% (CC des Hauts Tolosan etc) nous amenant à nuancer ce taux au regard du contexte environnant.

Labels

→ En décembre 2020, Castelnau d'Estrétefonds a reçu le label « **Territoire engagé pour la nature** ». Trois actions sont proposées dans le cadre de ce label, à finaliser en 2023 :

- *Plantation de 3 000 arbres sur 3 ans sur la commune (dans le cadre des plantations des 6 000 arbres sur 6 ans)*
- *Création d'un corridor écologique le long de la rivière l'Hers-Mort (qui s'inscrit dans le cadre de la création d'une Voie verte sous les 3 ponts).*
- *Restauration des mares présentes sur les coteaux nord de la commune.*

Atlas des paysages de la Haute-Garonne

↳ La **loi du 8 août 2016** pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a introduit la nécessité de disposer à l'échelle départementale d'un outil de connaissance, l'atlas de paysages.

« L'atlas de paysages est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socioéconomiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées. Un atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales. L'atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages (article L.350-1B du code de l'environnement). »

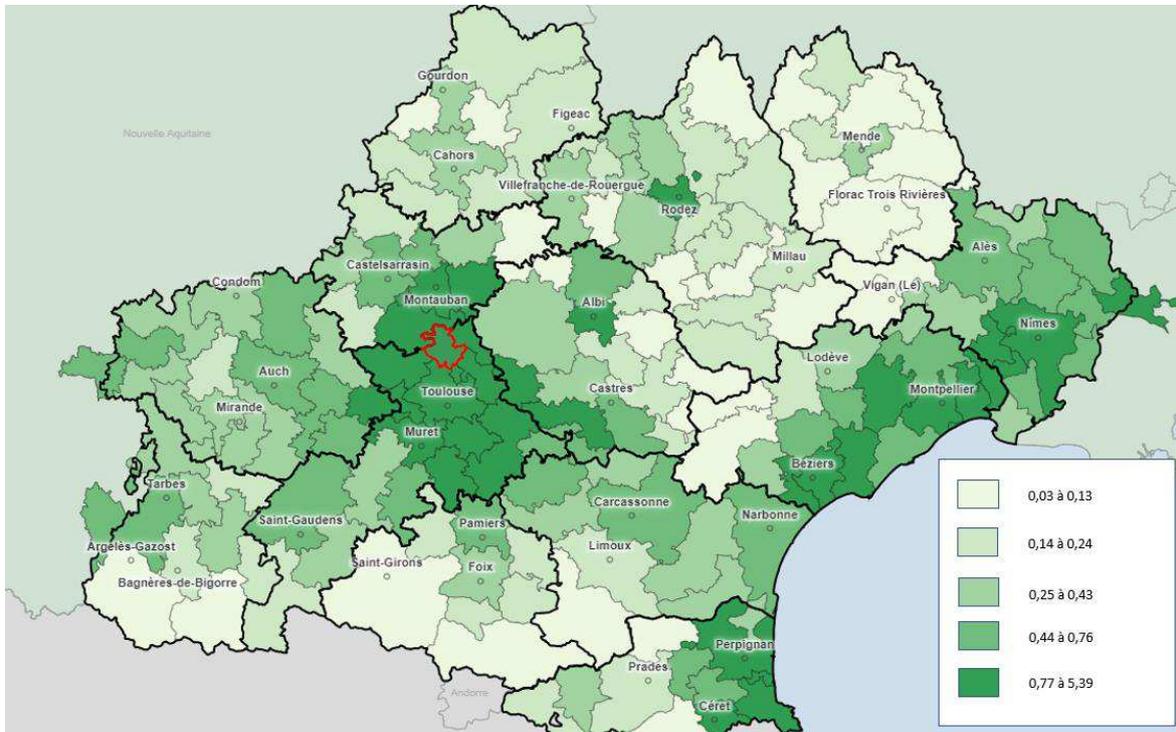
Ainsi, l'atlas des paysages de la Haute Garonne identifie sur le territoire Frontonnais **4 unités paysagères** avec les Terrasses du Frontonnais, la Vallée du Girou, la Garonne des Terrasses et l'Agglomération Toulousaine.

La préservation de la biodiversité est un enjeu particulier sur le territoire de la CCF. C'est en lien avec ce diagnostic que les projets déclinés doivent s'inscrire, veillant à ne pas aggraver la situation et à engager, à l'instar de Castelnau d'Estrétefonds, plusieurs actions en ce sens.

Lutte contre l'artificialisation des sols

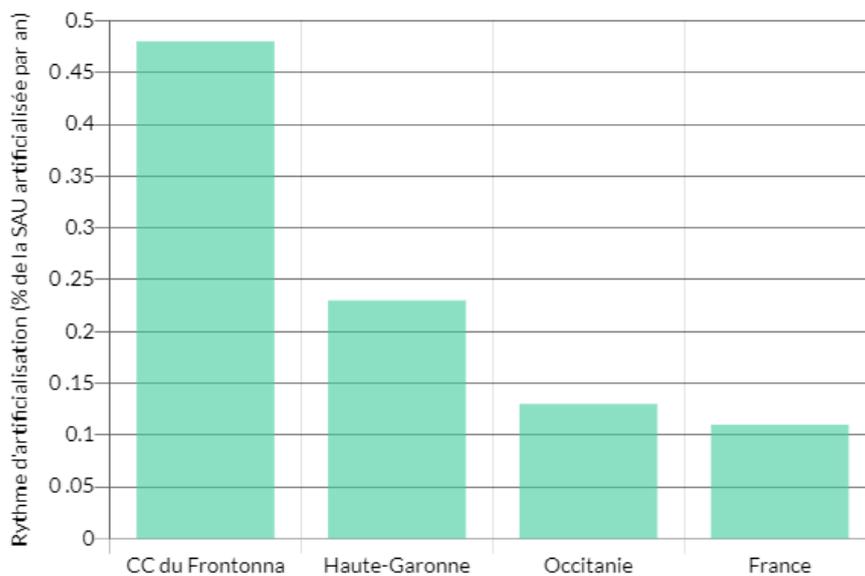
→ Le taux d'artificialisation des sols sur le territoire de la CCF est de **2,64%** sur la période 2009-2019 alors que le taux moyen pour la région Occitanie est de 0,44%.

On dénombre 31,5 hectares artificialisés en 2018, chiffre comparable aux EPCI voisins évoqués : 32,4 pour les Hauts Tolosans, 33,3 pour les Côteaux du Girou).

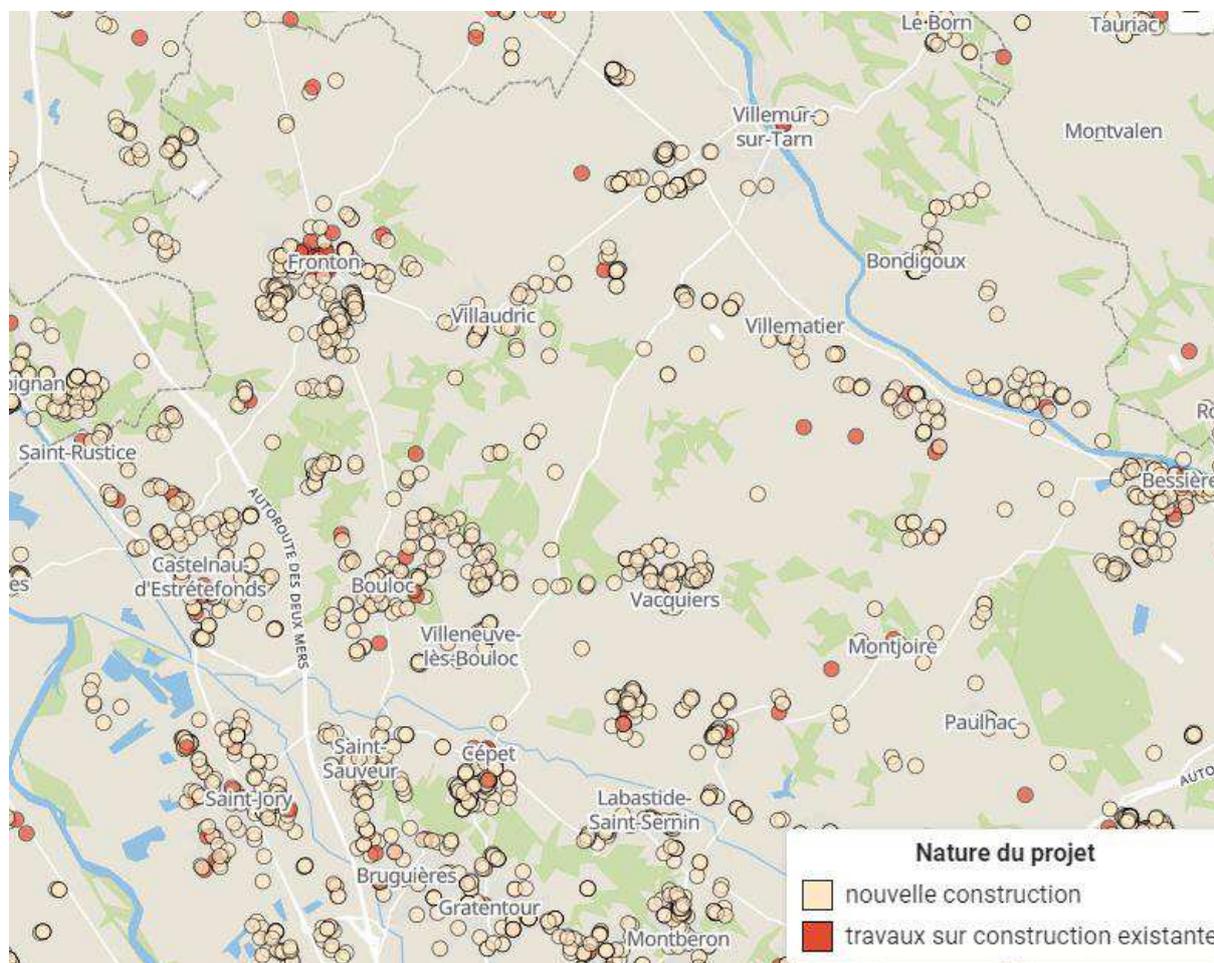


Part de la surface totale du territoire artificialisée entre 2009 et 2019

Source : Observatoire national de l'artificialisation (%)



→ Le **rythme d'artificialisation annuel** du Frontonnais est **sensiblement supérieur** en rapport au département, à la région et à la France.



Carte des permis de construire depuis janvier 2017

Source : Carto Stat

→ Une tendance manifeste à privilégier les nouvelles constructions aux travaux sur des constructions existantes. La question de l'artificialisation des sols n'en est que plus actuelle.

L'artificialisation des sols constitue une menace sérieuse à laquelle le territoire tente de faire face. La loi "Climat et Résilience" récemment promulguée affiche l'ambition de 0% artificialisation d'ici 2050. C'est par plusieurs actions ciblées que la CCF souhaite poursuivre cet objectif.

Eau et assainissement

→ L'état du réseau d'assainissement non collectif sur le territoire frontonnais illustre le besoin d'améliorations. Ainsi, **seulement 4 installations sur 10, donc moins de la moitié, ne présentent aucun défaut et sont conformes.**



Source : Réseau31 / Service général d'Exploitation / Pôle Contrôle de l'Assainissement

→ Le territoire de la CC du Frontonnais est en partie couvert par un **schéma d'aménagement et de gestion des eaux** (SAGE) du syndicat du Bassin Hers Girou, outil de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Le SAGE définit des orientations de gestion et des mesures réglementaires qui ont pour but de préserver et restaurer la ressource en eau et les milieux aquatiques sur un bassin versant et de favoriser la mise en œuvre équilibrée de tous les usages.

Annexe 4

Les **orientations stratégiques** du PCAET, déclinées en **actions** réparties entre les partenaires en fonction des compétences et de l'échelle territoriale pertinente :

1. Un territoire engagé – Gouvernance, volontarisme et animation		
Animation du PCAET	SCOT NT	En cours
Communiquer autour de la transition énergétique	SCOT NT	En cours
Renforcer la rénovation de l'éclairage public	SDEHG	En cours
Renforcer la rénovation des bâtiments publics	Communes	En cours
Renforcer la transformation de la flotte des véhicules publics	Communes	En cours
Manager et mutualiser pour la sobriété énergétique du patrimoine public	SCOT NT	En cours
Créer un bâtiment exemplaire à l'échelle de l'EPCI	CCF	A lancer
2. Une mobilisation volontariste des services communautaires		
Gérer durablement les voiries	CCF	En cours
Gérer durablement les espaces verts	CCF	En cours
Mettre en œuvre le PLPDMA	CCF	En cours
Développer le réemploi	DECOSET	En cours
3. Une mobilité plus responsable		
Etablir un Plan de Mobilité Rurale	SCOT NT	En cours
Etablir un Observatoire des Commerces et Services de Proximité	CCF	En cours
Etablir un Plan de Déplacements des Agents Publics	CCF	En cours
Etablir un Plan de Déplacements sur Eurocentre	SM Eurocentre	A lancer
Faciliter les déplacements domicile-travail alternatifs à la voiture individuelle	CCF	A lancer
Faciliter les déplacements de proximité	Communes	A lancer
Décarboner les transports	Communes-CCF	A lancer
4. Accompagner le secteur privé dans la transition énergétique et climatique		
Organiser et mettre en œuvre l'accompagnement des particuliers	SCOT NT	A lancer
Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	CMA 31	En cours
Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	CCI31-CMA31	A lancer
5. Un modèle agricole et alimentaire plus vertueux		
Accompagner les agriculteurs des secteurs vulnérables aux fortes pluies et à biodiversité dégradée	CCF	En cours
Etudier l'approvisionnement des cantines scolaires par des produits locaux/bio	CCF	En cours
Accompagner la transition agroécologique	CCF	A lancer
6. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelable		
Promouvoir la méthanisation	CCF	A lancer
Promouvoir les réseaux de chaleur alimentées par des énergies renouvelables	Communes	A lancer
Mettre en œuvre un cadastre solaire	SCOT NT	A lancer
Accompagner l'implantation d'une centrale solaire au sol	Villeneuve les Bouloc	En cours
7. Une anticipation responsable de l'augmentation de la population		
Réviser le SCOT en intégrant les enjeux du PCAET	SCOT NT	En cours
Coconstruire un projet de lotissement exemplaire	CAUE	A lancer
Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	SCOT NT	En cours

Annexe 5 : Le Frontonnais face aux défis de la relance et de la transition énergétique

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Transition énergétique	<p>75% espaces agricoles</p> <p>11% espaces naturels et forêts AOP Fronton (2400 ha)</p> <p>Label « Territoire Engagé pour la Nature » 2020 (Castelnau d'Estrétefonds)</p> <p>Forte progression du nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture écologique (18 en 2020)</p> <p>Producteurs locaux et circuits courts (marchés de producteurs, restauration collective)</p> <p>Part importante de logements neufs respectant les normes environnementales</p> <p>Stations d'épuration d'eau</p>	<p>Emissions GES Importantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dominante de la mobilité pendulaire (75% navetteurs, autosolisme) ; - Présence des poids-lourds (ZA Eurocentre) - Flux autoroutier A62 <p>Offre de transports collectifs insuffisante au regard de la demande</p> <p>Axes piétonniers et cyclables insuffisants Patrimoine bâti ancien dans les centres-bourgs (efficacité énergétique relative)</p> <p>Capacité d'investissement inférieure aux besoins (suivant les communes)</p>	<p>PLU révisés ou en révision et réflexion en cours sur le PLUiH intégrant la lutte contre l'artificialisation des sols</p> <p>Toitures à valoriser dans une démarche EnR</p> <p>Mise en valeur de la biodiversité et progression de l'agriculture biologique</p>	<p>Forte pression foncière en raison de l'augmentation de la population</p> <p>Forte artificialisation des sols 2009-2019</p> <p>Agriculture et viticulture sensible au changement climatique</p> <p>Friches agricoles ou difficulté dans la reprise des exploitations agricoles</p> <p>Zone de prévention des risques (sécheresse, mouvements de terrain - St Rustice)</p>
Cohésion sociale	<p>Bon niveau d'équipements et de services (3 centres intermédiaires et 4 centres locaux)</p> <p>Taux de vacance des logements dans les moyennes départementales (7%)</p> <p>Taux de pauvreté (7,8%) favorable</p> <p>Indice de jeunesse (146) et de vieillesse favorable (51)</p> <p>Part des moins de 15 ans (22,2% en 2017) supérieure à la moyenne départementale (17,6%)</p> <p>Part des familles avec enfants (38,6% en 2017) supérieure à la moyenne départementale</p>	<p>Taux de logements sociaux inférieur aux obligations SRU (communes de l'unité urbaine de Toulouse)</p> <p>Offre de logements peu adaptée aux personnes âgées et aux petits ménages</p> <p>Offre de services publics en tension par rapport à la pression démographique</p> <p>Equipements scolaires à moderniser / mettre aux normes</p>	<p>Offre éducative importante sur le territoire (6 écoles maternelles et 14 écoles élémentaires, 1 collège Fronton et 1 collège en projet à Castelnau, lycée à Fronton)</p> <p>Présence d'équipements culturels (1 cinéma, 5 médiathèques)</p> <p>Présence d'équipements sportifs</p> <p>Forte dynamique associative</p> <p>Offre de services de santé dans les pôles</p> <p>Programmes de redynamisation des centres-bourgs en cours en plusieurs communes</p> <p>Un territoire vert qui séduit les Toulousains comme les <i>Montalbanais pour les loisirs familiaux de proximité</i></p>	<p>Syndrome villes dortoir pour certaines communes</p>
Attractivité & Compétitivité	<p>Partie de l'aire d'attraction de Toulouse</p> <p>Sut l'axe Toulouse-Montauban, à la jonction entre les zones d'emploi Toulouse et Montauban</p> <p>Taux de création d'entreprises (16,4%, 2019) égal à la moyenne nationale (16,3%)</p> <p>Gare de Castelnau d'Estrétefonds – futur pôle d'échange multimodal</p> <p>Zone Eurocentre</p> <p>Offre commerciale relativement diversifiée sur les trois pôles</p>	<p>Patrimoine bâti dans les centres-bourg peu adapté à une exploitation commerciale</p> <p>Offre commerciale non-alimentaire relativement réduite</p>	<p>Progression de l'indice de concentration de l'emploi (78,1 emplois pour 100 actifs occupés)</p> <p>Progression du numérique (déploiement de la fibre) et de l'accompagnement au numérique</p> <p>Développement du Pôle d'échange multimodal de Castelnau d'Estrétefonds</p> <p>Projets de mise en place de tiers-lieux</p> <p>Développement de l'œnotourisme et du tourisme de terroir</p> <p>Mise en place d'un Plan vélo relié aux circuits des randonnées</p> <p>Aménagement du canal latéral de la Garonne (Castelnau, St Rustice)</p>	<p>Hausse moyenne annuelle de la population (1,7%) supérieure à la moyenne départementale (1,2%) et régionale (0,7%)</p> <p>Saturation des zones d'activité, insuffisantes par rapport à la demande</p>